



**Pôle
territorial**

Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE (PAS)

PÔLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE



Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne approuvant le SCoT en date du 23 février 2026

Pièce

1



PRÉAMBULE

1 - QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

2 - UN « PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE », QU'EST-CE DONC ?

3 - MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

4 - LA «TRANSITION» AU CŒUR DU PROJET

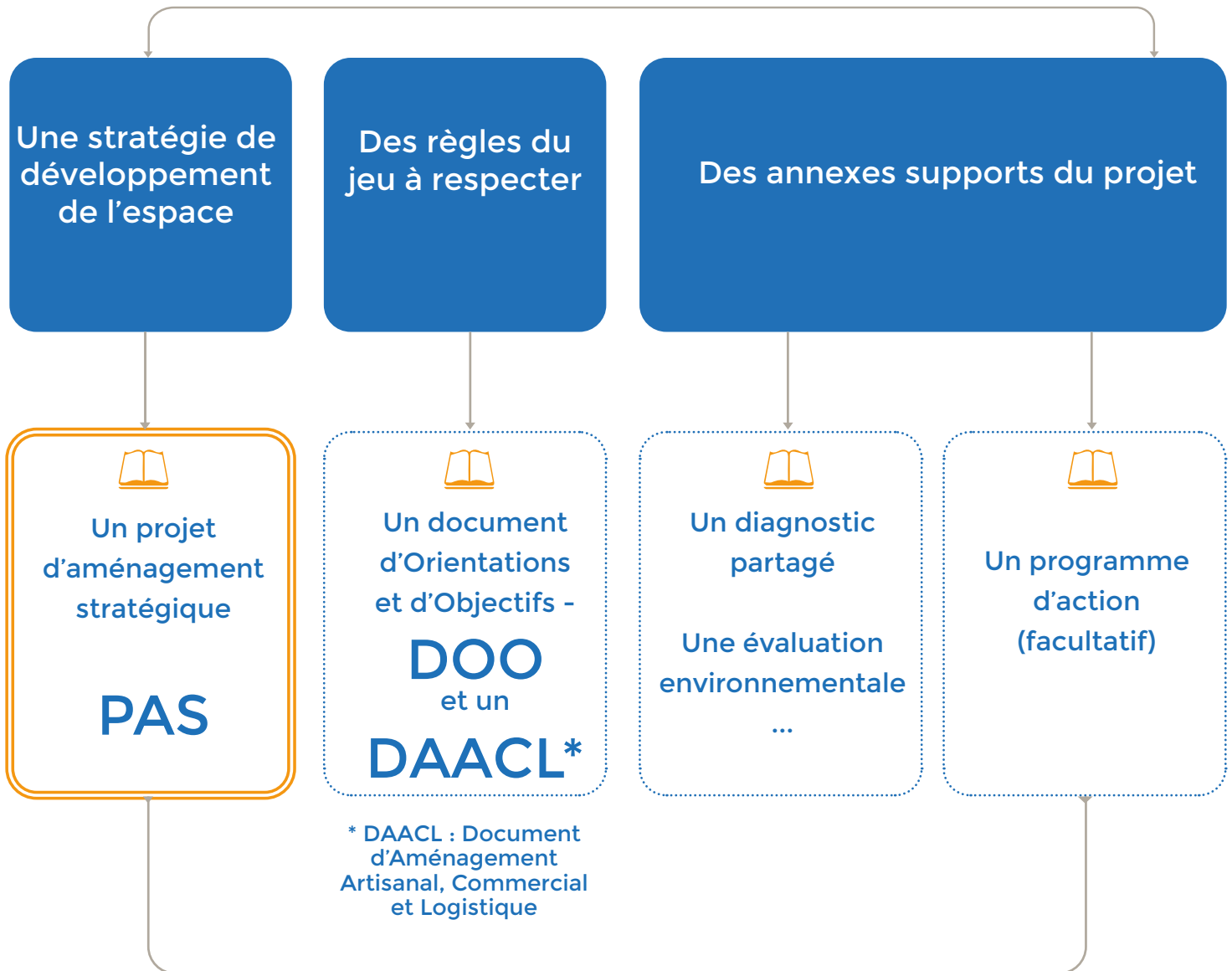
5 - ORGANISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

1 - QU'EST-CE QU'UN SCOT ?



UN PROJET

qui comprend



- Les pièces qui composent le SCoT -

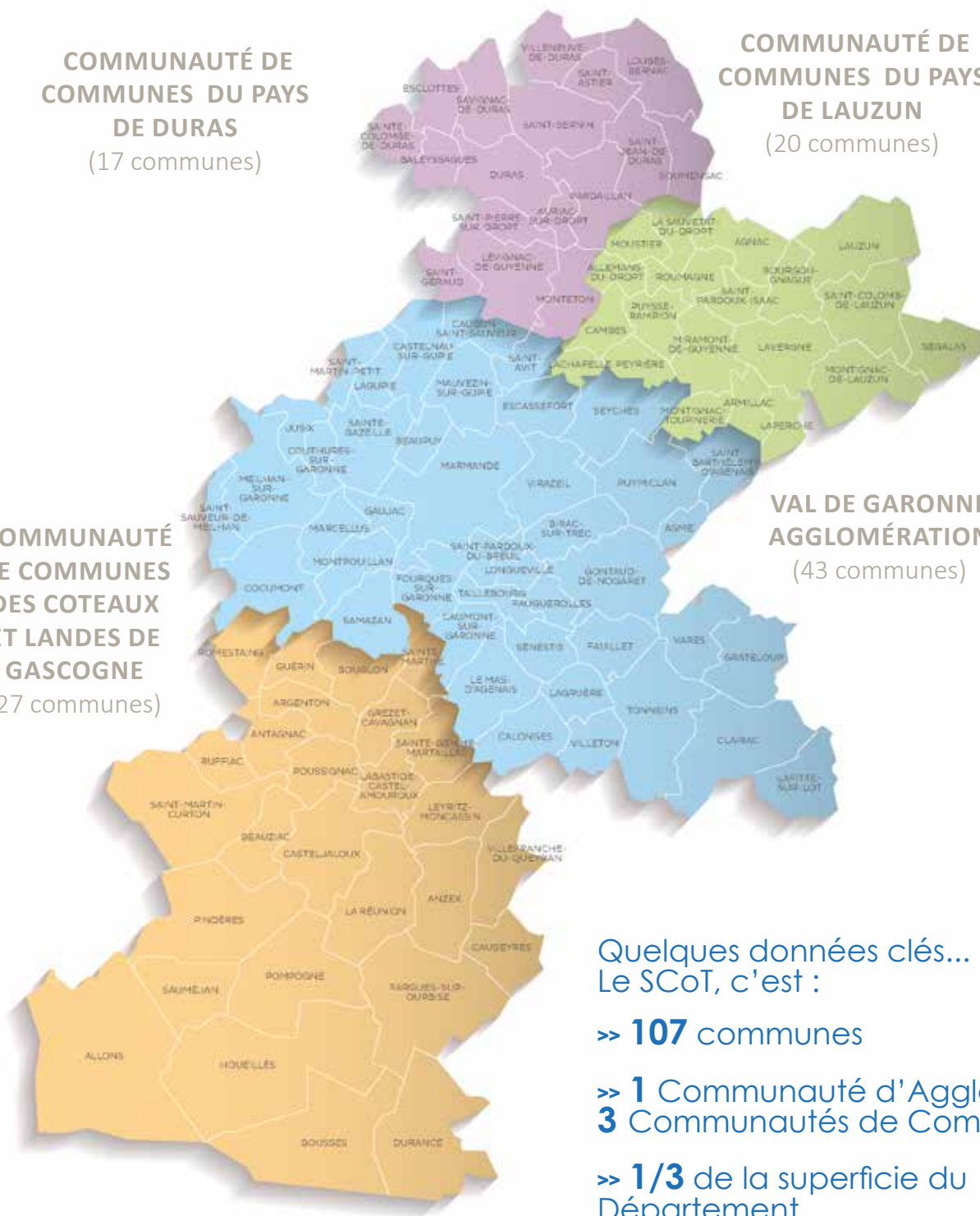
LE PÉRIMÈTRE DU SCOT

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DE DURAS**
(17 communes)

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PAYS
DE LAUZUN**
(20 communes)

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES COTEAUX
ET LANDES DE
GASCOGNE**
(27 communes)

**VAL DE GARONNE
AGGLOMÉRATION**
(43 communes)



Périmètre du SCoT du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne - Source Cittànova

Quelques données clés...
Le SCoT, c'est :

- >> **107** communes
- >> **1** Communauté d'Agglomération & **3** Communautés de Communes
- >> **1/3** de la superficie du Département
- >> **89 372 habitants** (données INSEE 2022)
- >> **1/4** de la population départementale
- >> **49 500 logements**
- >> **31 000 emplois**

2 - UN « PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE », QU'EST-CE DONC ?

UNE RÉPONSE AUX OBJECTIFS À LONG TERME, DÉFINIS PAR LA COLLECTIVITÉ



LE PAS : LA PIÈCE MAÎTRESSE DU SCOT

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), pièce maîtresse du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), définit les orientations d'aménagement retenues par les 107 communes du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne. Son objectif est de répondre aux enjeux du développement durable, et donc de répondre aux besoins présents du territoire sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Les choix d'aménagement pris dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale ne doivent pas entraver l'essor du territoire ou accentuer les déséquilibres urbains existants. Ils doivent au contraire permettre à long terme un développement harmonieux, répondant aux attentes de la population.

Dans cette perspective, les objectifs de développement engagés à l'échelle des 107 communes du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne doivent permettre un développement équilibré de l'ensemble du territoire, en garantissant sur le long terme à la fois le progrès social, l'efficacité économique et la protection de l'environnement, les préoccupations majeures pour assurer le développement durable. Le contenu du PAS est défini par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme.

La réalisation du PAS intervient après un travail approfondi de diagnostic du territoire, lequel a permis de mettre en exergue les enjeux de développement et de préservation du territoire. La traduction de ces enjeux en orientations et objectifs correspond à l'élaboration du PAS.

Les orientations et objectifs fixés dans le PAS sont par la suite traduits réglementairement au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

LE CONTEXTE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE À RESPECTER : UN DOCUMENT D'ORIENTATIONS POLITIQUES, ENCADRÉ PAR LE CODE DE L'URBANISME

L'élaboration du SCoT s'inscrit dans le cadre suivant :

- > La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000 ;
 - > La loi Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003 ;
 - > La loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008 ;
 - > La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 Août 2009 ;
 - > La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) grenelle 2 du 12 juillet 2010 ;
 - > La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 ;
 - > La loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) du 13 octobre 2014 ;
 - > La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 ;
 - > La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » du 6 Août 2015 ;
 - > La loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 ;
 - > La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 ;
- En application de la Loi ELAN, l'ordonnance n° 2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des schémas de cohérence territoriale a engendré la modification du cadre réglementaire en cours de procédure. Comme le dispositif le permet, la collectivité a décidé d'opter en anticipation pour ce nouveau cadre.
- > La Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) de 2019.
 - > La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Le SCoT doit également être conforme avec les dispositions législatives et réglementaires du code de l'urbanisme.

Ces obligations du SCoT se retrouvent pour partie dans son P.A.S. puisque celui-ci définit les orientations et le projet de territoire dans le respect du cadre législatif et réglementaire du SCoT.

Le SCoT, et à travers lui son P.A.S., est également soumis au respect des orientations, objectifs ou actions des documents opposables de portée supérieure (L.131-1 et 2 du code de l'urbanisme) :

- Les SDAGE et SAGE
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) Nouvelle-Aquitaine ;
- Le Schéma Régional des Carrières de la Nouvelle Aquitaine
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Nouvelle-Aquitaine
- Le schéma régional de l'habitat et de l'hébergement de la Nouvelle-Aquitaine
- Les Plans de gestion des risques d'inondations (PGRI)

Article L141-3 du Code de l'Urbanisme modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 -art. 194 (V)

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement.

Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

UNE TRADUCTION OPPOSABLE SUR LE LONG TERME : LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)

Le Schéma de Cohérence Territoriale se projette en 2045. Il est le document de référence pour réaliser des documents d'urbanisme à plus court terme comme les Plans Locaux d'Urbanisme, PLUi, Cartes Communales .

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT contient des orientations générales qui sont précisées dans un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), en quelque sorte un mode d'emploi pour concevoir un PLU/PLUi/Carte Communale sur le territoire. Ce DOO comporte un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) qui encadre notamment les installations commerciales.

En l'absence de SCoT, s'applique un principe d'urbanisation limitée.

Lorsqu'un SCoT couvre un territoire, les documents d'urbanisme ne doivent pas contredire ces orientations :

- Les plans locaux d'urbanisme (**PLU, PLUi**).
- Les plans de sauvegarde et de mise en valeur (**PSMV**)
- Les cartes communales.

Les documents d'urbanisme devront être mis en compatibilité avec les orientations du SCoT.

Les SCoT orientent également des politiques sectorielles :

- l'habitat, à travers les programmes locaux de l'habitat (**PLH**) ;
- les déplacements, à travers les plans de déplacements urbains (**PDU**)
- l'agriculture à travers la délimitation des périmètres d'intervention des politiques de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

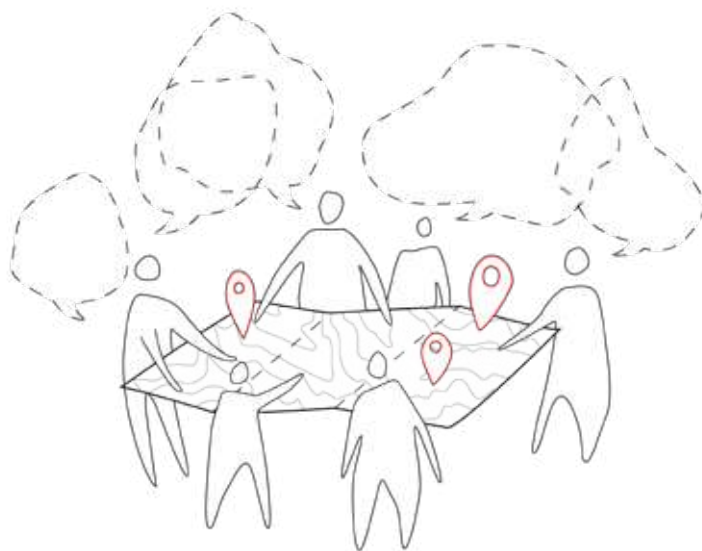
3 - MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

UN PAS CO-CONSTRUIT EN ASSOCIATION AVEC LES ACTEURS ET PARTENAIRES

Afin de construire un projet partagé avec les acteurs du territoire, l'élaboration du SCoT a fait l'objet de nombreux temps de débat, d'échanges et de concertation.

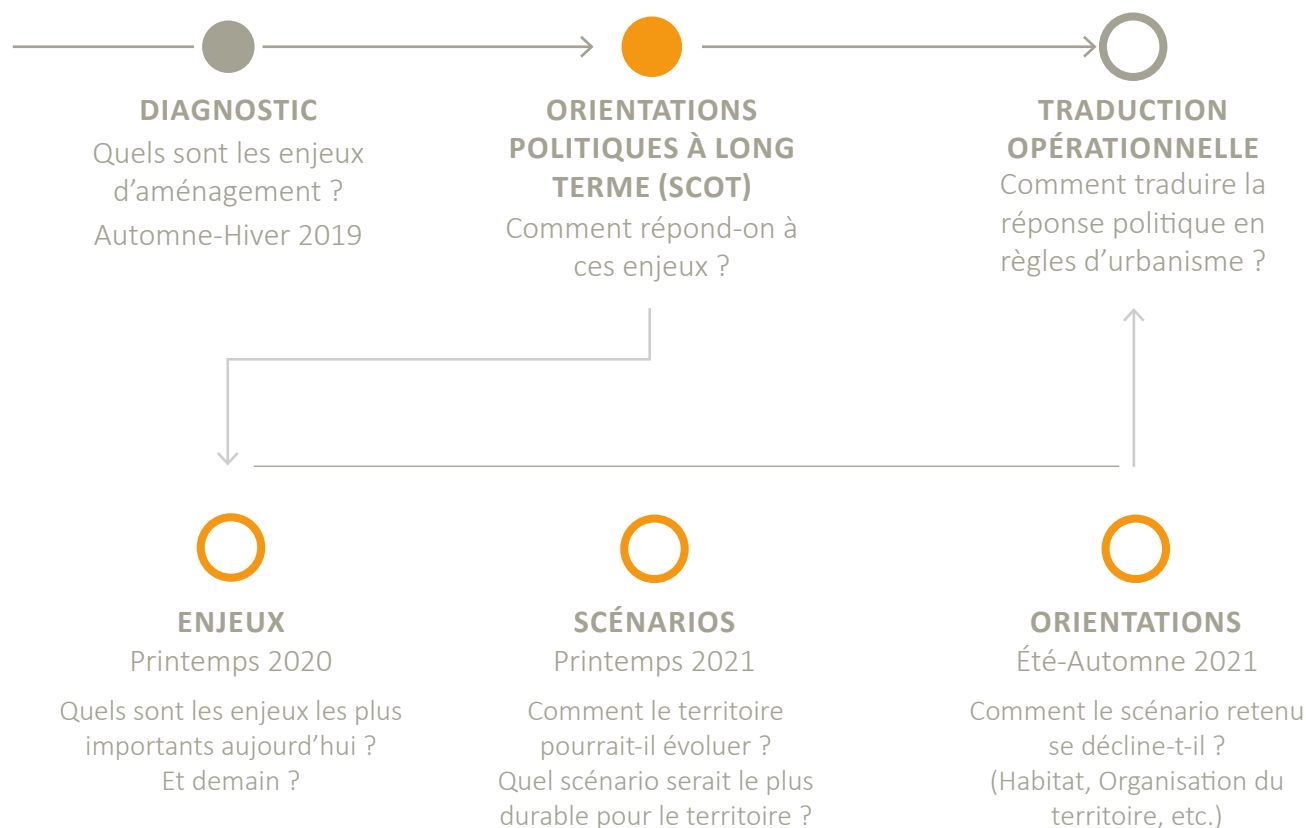
Les ateliers ont permis de réunir les élus du territoire, les techniciens et les partenaires institutionnels du territoire autour de questions, de cartographies, visant à explorer les grands enjeux du territoire. Ils ont permis de faire émerger la plupart des orientations du PAS et intégrer en amont de la réflexion lors de la démarche de l'évaluation environnementale.

Les «conversations du territoire» ont permis de construire progressivement le projet d'aménagement sous l'angle territorial, tout en faisant remonter les dissensus ou spécificités des différentes parties de V3G.



Ateliers réalisés avec les acteurs et partenaires du territoire

Phasage de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique



Le Projet d'Aménagement Stratégique du territoire du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne est exprimé ci-après à partir d'un ensemble d'orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques liées à l'aménagement et à l'urbanisme pour les 20 prochaines années.

Ces orientations ont été co-élaborées à partir des constats et des enjeux identifiés dans le diagnostic avec les élus du territoire et partenaires. Elles se structurent également à partir du cadre législatif et des documents supra-communautaires.

Pour rappel, le Projet d'Aménagement Stratégique (P.A.S.) ne constitue pas un document opposable aux tiers.

Les cartes contenues dans le présent P.A.S. ont une valeur informative : elles sont destinées à faciliter la lecture et la spatialisation d'une partie des objectifs et orientations qui y sont définies.

A ce titre, elles ne sont pas exhaustives. Ces cartes sont accompagnées d'une légende présentant sous une forme synthétique les orientations générales du P.A.S. correspondant à chaque figuré de la carte. La légende reprend l'organisation par objectif de la partie textuelle. Certains figurés peuvent correspondre à plusieurs orientations.

Elles entendent faciliter la compréhension des enjeux du territoire et ne constituent ni des axes, ni des objectifs ou des orientations du projet intercommunal.

4 - LA «TRANSITION» AU CŒUR DU PROJET

DE LA NOTION DE «TRANSITION» AU PROJET DE TERRITOIRE DU PÔLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

L'introduction récente des notions de transitions dans les politiques publiques impacte tous les aspects de l'aménagement du territoire. Cela induit la prise en compte dans les années à venir des mutations induites par le changement climatique en termes d'aménagement du territoire. Au travers du Contrat de Relance et de Transition Écologique signé par les 4 intercommunalités et l'État en septembre 2021, les élus du SCoT se sont accordés sur la notion de transitions (pas seulement écologiques et environnementales) qui impacte tous les domaines. Une matrice générale a été adoptée par l'ensemble des élus pour devenir un territoire résilient et d'excellence de la transition écologique.

Cette «stratégie bas carbone en 2050» constitue le postulat de base, le fil conducteur de tout le Projet d'Aménagement Stratégique.

AMBITION : STRATÉGIE BAS CARBONE EN 2050			
UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE EN 2050		UN TERRITOIRE RÉSILIENT EN 2050	
2050 OBJECTIFS À LONG TERME	RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES GAZ À EFFET DE SERRE	DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES : AUTOSUFFISANCE ÉNERGÉTIQUE	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
	COMPENSER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE : STOCKAGE CARBONE		
2030 OBJECTIFS À MOYEN TERME	= BAISSÉ DE 50% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE <i>Ex : 25% de déplacements domicile-travail en mobilité douce / 100% de logements rénovés en BBC...</i>	= 100% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE <i>Ex : 100% de chaleur renouvelable/gaz vert + préciser les % par filière d'EnR....</i>	= 0 L'ARTIFICIALISATION NETTE + AMÉNAGEMENT RÉSILIENT + PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
	= BAISSÉ DE 20% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE <i>Ex : 15% de déplacements domicile-travail en mobilité douce / 50% de logements rénovés en BBC...</i>	= 32% À 45% D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE <i>Ex : 50% de chaleur renouvelable/gaz vert + préciser les % par filière d'EnR....</i>	= AUGMENTER LES PUIITS DE CARBONE <i>Ex : Baisse de 19% des Gaz à Effet de Serre (PCAET), préservation des milieux...</i>

Pilier inscrit dans la délibération de prescription du SCoT de Val de Garonne Guyenne Gascogne , la transition doit représenter une opportunité, une solution pour faire évoluer les modes de fonctionnement actuels sur le territoire et changer de paradigme dans la manière de concevoir l'aménagement du territoire.

Le projet vise à renforcer l'attractivité territoriale, la promotion de l'innovation et l'excellence environnementale et la mise en place d'un modèle de développement équilibré autour de ces centralités attractives.

LES PROGRAMMES ET PLANS EN COURS SUR LE PÔLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE RELAIS DE CETTE TRANSITION ENGAGÉE

PÔLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

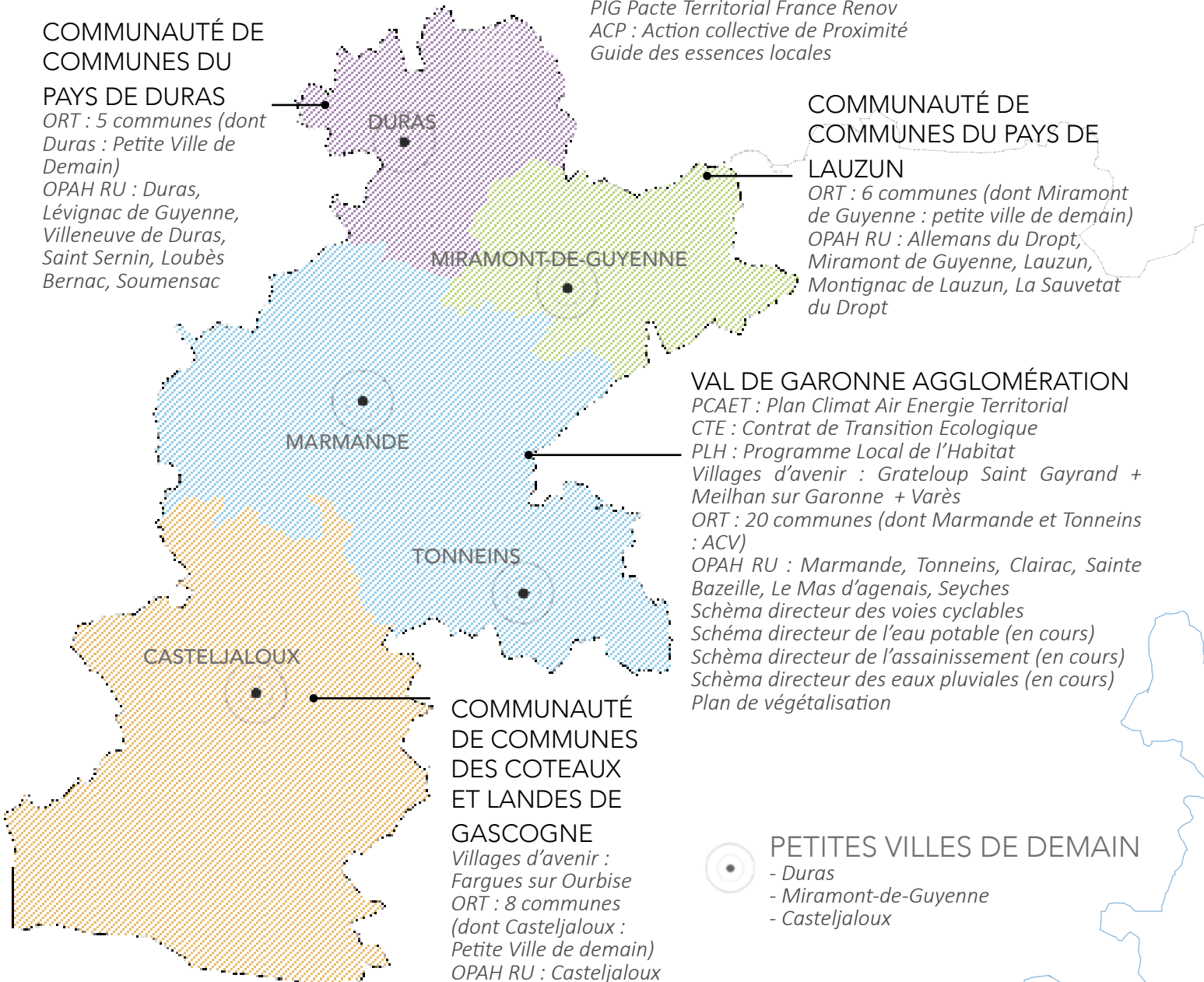
Contrat de développement et de transitions régional
Programme des Fonds européens Territorialisés
Contrat de Réussite de la transition Ecologique (CRTE)
Territoire d'Industrie
PIG Pacte Territorial France Renov
ACP : Action collective de Proximité
Guide des essences locales

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS

ORT : 5 communes (dont Duras : Petite Ville de Demain)
OPAH RU : Duras, Lé vignac de Guyenne, Villeneuve de Duras, Saint Sernin, Loubès Bernac, Soumensac

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN

ORT : 6 communes (dont Miramont de Guyenne : petite ville de demain)
OPAH RU : Allemans du Dropt, Miramont de Guyenne, Lauzun, Montignac de Lauzun, La Sauvetat du Dropt



VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial
CTE : Contrat de Transition Ecologique
PLH : Programme Local de l'Habitat
Villages d'avenir : Grateloup Saint Gayrand + Meilhan sur Garonne + Varès
ORT : 20 communes (dont Marmande et Tonneins : ACV)
OPAH RU : Marmande, Tonneins, Clairac, Sainte Bazeille, Le Mas d'agenais, Seyches
Schéma directeur des voies cyclables
Schéma directeur de l'eau potable (en cours)
Schéma directeur de l'assainissement (en cours)
Schéma directeur des eaux pluviales (en cours)
Plan de végétalisation

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE

Villages d'avenir : Fargues sur Ourbise
ORT : 8 communes (dont Casteljaloux : Petite Ville de demain)
OPAH RU : Casteljaloux

PETITES VILLES DE DEMAIN

- Duras
- Miramont-de-Guyenne
- Casteljaloux

RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- SRADDET Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable

5 - ORGANISATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE

Non hiérarchisées, complémentaires et indissociables, les orientations du P.A.S. se combinent dans l'objectif d'assurer un développement équilibré et cohérent limitant les fractures territoriales, pour des conducteurs d'adaptation, d'autosuffisance, d'innovation et d'excellence environnementale.

PILIER 1 : CONFORTER LE RÔLE DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

- 1.1. Renforcer les connections avec les espaces extérieurs pour amplifier les synergies
- 1.2. Construire une économie attractive et complémentaire
- 1.3. Développer des mobilités innovantes articulées avec les espaces de vie du territoire



PILIER 2 : ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL COHÉRENT DES CENTRALITÉS ATTRACTIVES ET DYNAMIQUES, GAGE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE



- 2.1. S'appuyer sur une armature urbaine consolidée pour le développement territorial
- 2.2. Revitaliser l'ensemble des centres-villes et centres-bourgs en développant des démarches transversales facteur d'attractivité résidentielle
- 2.3. Répondre aux parcours résidentiels de tous les habitants par une politique de logements diversifiée

PILIER 3 : FAIRE DES ATOUTS CULTURELS ET TOURISTIQUES UNE FORCE POUR LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

- 3.1. Conforter le territoire comme destination touristique et culturelle d'importance
- 3.2. S'appuyer sur les atouts patrimoniaux et paysagers du territoire pour développer son attractivité
- 3.3. Préserver et régénérer la biodiversité



PILIER 4 : ANCRER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES



- 4.1. Pérenniser des espaces agricoles garants d'une agriculture performante locale et de qualité
- 4.2. Faire du territoire un acteur majeur en matière de transition énergétique
- 4.3. Renforcer l'image d'un territoire de santé et de bien vivre par un cadre de vie cohérent

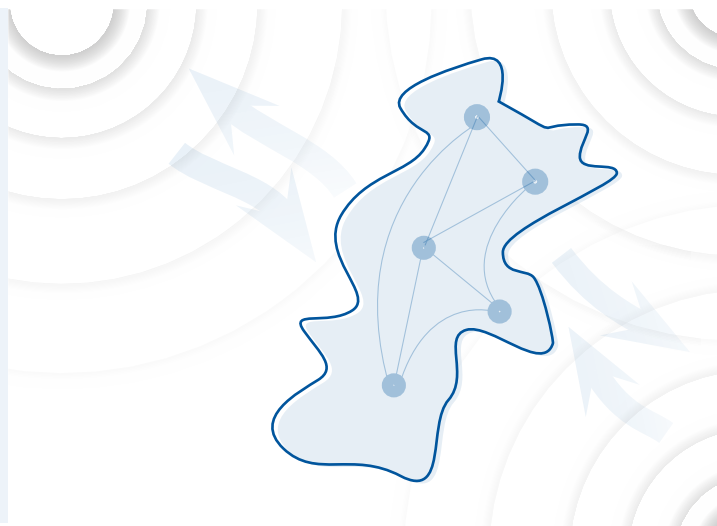
PILIER 1

**CONFORTER LE TERRITOIRE DANS SON
RÔLE DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL**



ORIENTATION 1.1.

RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC LES ESPACES EXTÉRIEURS POUR AMPLIFIER LES SYNERGIES



Couvrant près d'1/3 du département de Lot-et-Garonne, le Pôle Territorial de Garonne Guyenne Gascogne est situé au cœur des bassins de vie aquitains. Il bénéficie d'une position centrale dans la région Sud-Ouest, situé sur des grands axes de communication et influencé par les villes qui l'entourent, en particulier la métropole de Bordeaux. En matière d'attractivité, l'enjeu du développement de l'économie résidentielle revêt une importance majeure pour le territoire au regard de son positionnement géographique stratégique. Le cadre de vie agréable et recherché du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne ainsi que le foncier attractif militent en faveur d'un développement de l'économie présente dont l'objectif est d'attirer et d'accueillir, de nouveaux ménages et capter une source complémentaire de revenus. Dans ce contexte, l'attractivité pendulaire est cruciale pour le développement territorial. Les travailleurs peuvent profiter des bassins d'emploi des grandes villes environnantes, notamment Bordeaux et Agen.

Le renforcement des synergies et des coopérations avec les espaces extérieurs est un élément clé du développement territorial. Il s'agit de s'appuyer sur les coopérations avec les territoires extérieurs.

Le territoire s'inscrit dans la stratégie régionale du «pacte territorial» pour lequel le développement régional se rééquilibre très fortement vers les territoires ruraux. Les modes de vie se recomposent autour des valeurs de proximité, de ralentissement et de démobilité. Les circuits courts pour l'alimentation, les matériaux, les biens courants de consommation sont devenus monnaie courante. C'est une véritable transition sociétale, une métamorphose territoriale, que dessine ce scénario prospectif. On se déplacerait différemment, car on vivrait différemment.

>> ENGAGER UNE DÉMARCHE COLLECTIVE D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDEN- TIELLE CONJOINTE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

- > Organiser et faciliter l'accueil des jeunes actifs sur le territoire par la création d'une offre de logements diversifiée et plus spécifiquement dédiée aux jeunes et de services de qualité
- > Créer une stratégie d'habitat qui intègre l'enjeu des ménages néo-ruraux en recherche d'un bâti de qualité en centre-ville, levier d'attractivité pour le territoire et de revitalisation des coeurs de ville. Les lieux d'habitat devront être articulés autour de lieux de vie offrant une mobilité alternative

>> RENFORCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES STRATÉGIQUES

- > Reconduire les coopérations avec Bordeaux Métropole
- > Renforcer la coopération avec le monde économique des territoires voisins afin d'accueillir de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée sur le territoire
- > Renforcer les coopérations avec les territoires voisins pour améliorer la lisibilité de l'offre touristique et culturelle actuelle et proposer des évènements communs
- > Poursuivre la coopération de VGA avec la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde en faveur du développement touristique
- > Prendre en compte le projet de ligne ferroviaire nouvelle et les haltes ferroviaires nouvelle destinée aux Services Régionaux à Grande Vitesse

>> RENFORCER LE RÔLE D'ACTEUR-PIVOT DE LA LOGISTIQUE ALIMENTAIRE RÉGIONALE DURABLE

- > Créer un circuit alimentaire local et durable sur l'axe Garonne-Métropole en encourageant les initiatives de logistiques alimentaires en circuit court avec notamment Bordeaux Métropole et le Réolais en Sud Gironde

>> DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT SUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE DES PROGRAMMATIONS DE «LOT ET GARONNE NUMÉRIQUE», ET ANTICIPER SUR LES FUTURS RACCORDEMENTS URBAINS POUR ASSURER LA BONNE DESSERTE DE PROXIMITÉ

- > Faire du numérique un vecteur d'attractivité et de différenciation du territoire. Le numérique doit être un levier de développement économique et une opportunité de réduire les déplacements quotidiens pour le travail.
- > Intégrer l'évolution des technologies numériques dans l'aménagement du territoire au profit de tous
- > Accompagner la numérisation de l'économie en anticipant sur les nouveaux besoins en aménagement, notamment ceux liés au commerce électronique
- > Mettre en réseau ces différents lieux afin de partager les savoir-faire, de favoriser l'innovation et de répondre à la grande diversité des attentes des utilisateurs. Cette démarche permettra aussi de construire des synergies et des coopérations entre entrepreneurs en faveur de l'innovation.



ORIENTATION 1.2.

CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET COMPLÉMENTAIRE



Composé de 107 communes et comptant 91 016 habitants en 2020, le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne regroupe 1/4 de la population du département Lot et Garonne. Il se structure autour du bassin d'emploi de Marmande, son économie se concentre autour de quelques villes, mais les différentes activités se complètent.

Le territoire compte une large majorité (92%) de Très Petites Entreprises (TPE) employant au plus une personne. Le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne offre de réels atouts, territoire industriel spécialisé autour de filières à haute valeur ajoutée telle l'aéronautique. L'enjeu de développement pour ce territoire est de défendre la nécessaire redynamisation de son écosystème économique local, en favorisant un développement ciblé, volontariste et en privilégiant la spécialisation pour une plus grande compétitivité économique et la création d'emplois.

En novembre 2018, le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne a reçu le label « Territoires d'Industrie », programme de l'État pour booster le développement industriel.

Le territoire possède une base productive forte et une base publique élevée. Le territoire s'est développé sur un modèle productif/social marqué par une sur-représentation des revenus productifs exportateurs et sociaux (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite et revenus publics).

Le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne se situe dans un contexte socio-économique dont le niveau de qualification est très bas.

L'agriculture est une activité historique, structurante et d'avenir pour le territoire. Elle allie la préservation du cadre de vie et le maintien de la vitalité de l'espace rural.



>> REQUALIFIER LES ZONES INDUSTRIELLES EXISTANTES : VERS DES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES PLUS QUALITATIVES (QUALITÉ PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE, SERVICES MUTUALISÉS, QUALITÉ D'AMÉNAGEMENT....)

- > Requalifier les entrées de villes et les principaux accès en soignant l'intégration paysagère des aménagements
- > Stopper le développement de nouvelles zones commerciales aux entrées de villes et en périphérie
- > Veiller à une qualité architecturale des bâtiments et renforcer les exigences environnementales
- > Favoriser les synergies au sein des zones d'activités
- > Aider à la transition énergétique et écologique des entreprises

>> ASSURER LA RECONQUÊTE DES FRICHES ÉCONOMIQUES À L'AIDE D'UNE POLITIQUE VOLONTARISTE

- > Prioriser la reconquête des bâtiments vacants et des friches existantes pour le développement économique sur l'ensemble du territoire (telles que l'ancienne friche de la CIR ou la friche de la Manufacture sur le bassin d'emploi de Tonneins, ou la poursuite de la réhabilitation du parc Thevet à Tonneins...)
- > Développer un tiers-lieu dédié aux industries créatives (tel que le projet CESAme à Marmande situé sur une ancienne friche)
- > Repenser le devenir des friches commerciales, économiques, industrielles vers de nouvelles vocations.

>> ANTICIPER L'EXTENSION DE LA ZAC MARMANDE SUD AFIN D'ASSEoir SON RÔLE DE ZAE À VOCATION RÉGIONALE

- > Prévoir l'aménagement et l'extension de la zone économique de la ZAC Marmande Sud

>> ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES

- > Identifier les besoins en matière économique sur l'ensemble du territoire et privilégier la densification des zones existantes
- > Soutenir les actions en lien avec l'économie sociale et solidaire
- > Prendre en compte l'exploitation des carrières sur le territoire et envisager la reconversion de certains sites dans le cadre fixé par l'autorisation préfectoral en prenant en compte les enjeux écologiques, paysagers et de production d'énergie renouvelable.

>> DÉVELOPPER DES FORMATIONS QUALIFIANTES ET PROMOUVOIR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE TERRITORIALE

- > Coordonner et développer une offre territorialisée de formations et de compétences en faveur de la création d'emplois
- > Soutenir la création des entreprises via le réseau des pépinières
- > Aider au développement des offres de formation et d'enseignement numériques
- > Promouvoir le développement d'un incubateur d'entreprises
- > Poursuivre le développement du campus de formation industrielle
- > Développer des solutions pour le logement des jeunes travailleurs
- > Amplifier la transition agroécologique : pour des pratiques agricoles durables et de qualité



ORIENTATION 1.3.

DÉVELOPPER DES MOBILITÉS INNOVANTES ARTICULÉES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE



Le rôle des polarités historiques du territoire, a eu tendance à se mettre en retrait sur le plan démographique du fait du mouvement de périurbanisation vers les communes alentours. En effet, les pôles principaux perdent des habitants principalement au profit de leur première couronne où se développe un tissu pavillonnaire important. L'affirmation du poids de Marmande, Tonneins, Miramont de Guyenne, Casteljaloux et Duras doit permettre de conforter l'accessibilité aux services et l'offre de mobilités, notamment à destination de Bordeaux.

Un des objectifs des coopérations en matière de mobilité consiste à favoriser le report modal vers des mobilités durables. En particulier, l'Agglomération VGA et la Métropole Bordelaise ont engagé une action de lobbying en faveur de l'amélioration de l'offre de train pour un meilleur cadencement. La mise en place des pôles d'échange multimodaux sur Tonneins et Marmande vont participer au développement d'une mobilité pendulaire durable.

Le territoire a créé deux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), un à Marmande, l'autre à Tonneins. Ces équipements répondent à 3 enjeux fondamentaux :

>> la transition écologique. Le principe même d'un Pôle d'Echanges multimodal étant de favoriser l'utilisation des transports collectifs et de la mobilité douce. Les projets de PEM comportent des aménagements à vocation environnementale : îlot de fraîcheur (végétalisation parvis et parkings), ombrières photovoltaïques et bornes pour véhicules électriques, systèmes de récupération des eaux de pluie.

>> la cohésion sociale : les PEM sont conçus en lien étroit avec le réseau de bus Evalys remodelé en 2019, dans l'objectif d'être davantage connecté avec les gares.

>> l'enjeu d'attractivité : les PEM contribuent à rapprocher toujours davantage Marmande et Tonneins de leurs métropoles voisines.



La mobilité représente une grande partie des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire, il est donc nécessaire de repenser la manière dont on se déplace, en particulier sur un territoire rural où les distances de déplacement sont importantes.

Aujourd'hui, la question de la mobilité reste fortement marquée par l'usage de la voiture individuelle (84% pour déplacement domicile travail) et les véhicules hybrides et électriques restent largement minoritaire (parc des collectivités, ou dans parc de voitures de particuliers). Ce taux d'équipement automobile reste tout de même dans les moyennes départementales et régionales.

Les équipements liés aux mobilités douces sont aujourd'hui peu développés mais en évolution (Schéma cyclable, augmentation des kilométrages de piste cyclable, multiplication des aires de covoiturages,...). Les mobilités actives (à vélo, à pied, trottinette...) représentent aujourd'hui (données de 2017) 12.8% des déplacements quotidiens domicile-travail.

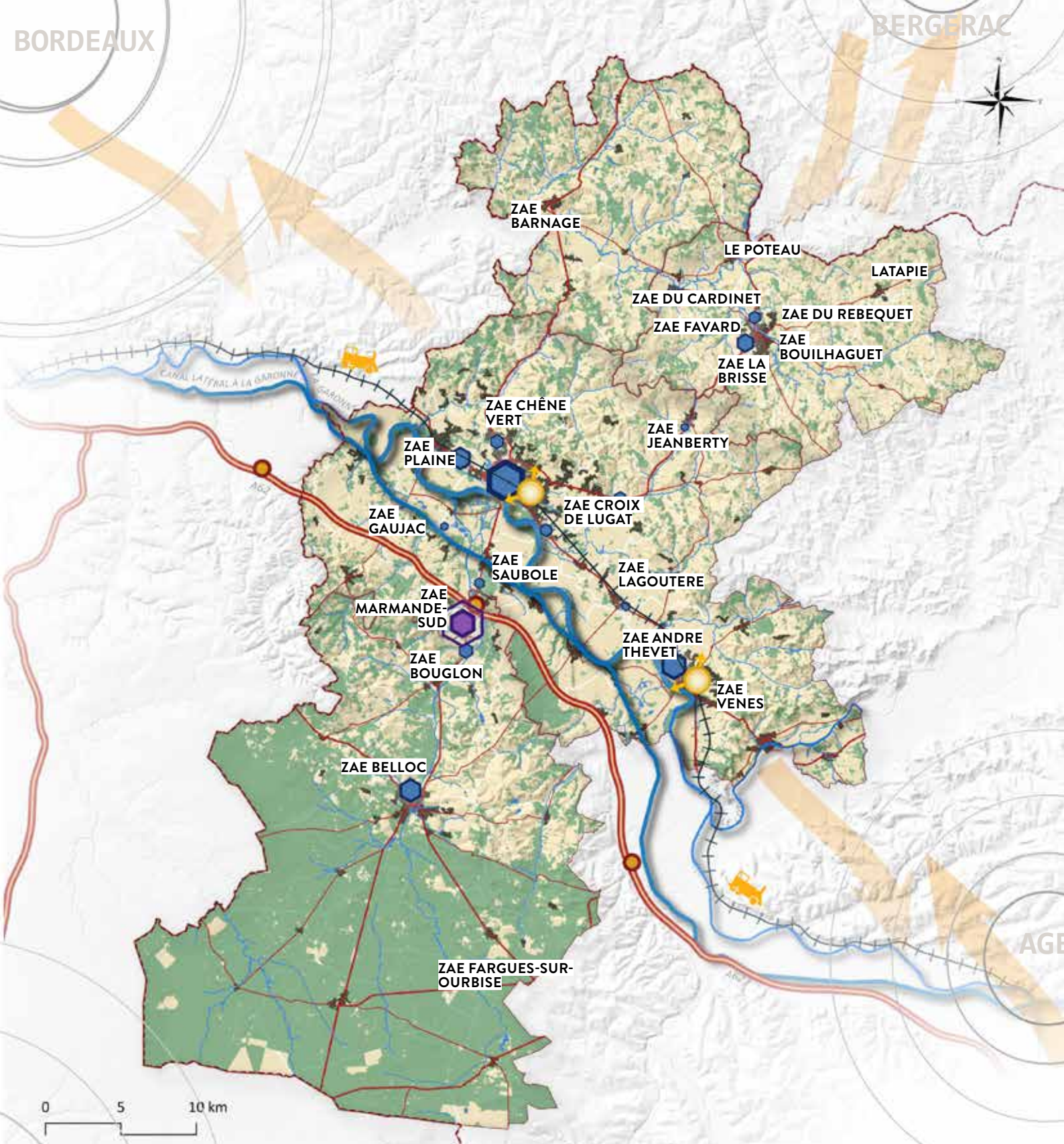


>> FAVORISER LE REPORT MODAL

- > Développer les pôles multimodaux de Marmande et Tonneins
- > Poursuivre les actions de lobbying ferroviaire pour œuvrer en faveur de l'amélioration du cadencement sur la ligne 44 et mobiliser les territoires frontaliers pour déployer des solutions permettant de limiter l'utilisation de la voiture individuelle dans les trajets domicile-travail
- > Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle pour se rendre dans les polarités du territoire. Cela permettra d'améliorer la mobilité des personnes sans voiture en direction des services.
- > Sécuriser les pratiques de modes doux entre les bourgs, notamment par la mise en place de liaisons cyclables

>> DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE

- > Sécuriser les pratiques de modes doux entre les bourgs, notamment par la mise en place de liaisons cyclables
- > Sécuriser et développer un réseau de cheminements piétons en centres-villes et centres-bourgs
- > Encourager le report modal dans les mobilités du quotidien (domicile-travail) et limiter l'utilisation de la voiture individuelle



PILIER 1 - CONFORTER LE TERRITOIRE DANS SON RÔLE DE PÔLE D'ÉQUILIBRE RÉGIONAL

1. RENFORCER LES CONNEXIONS AVEC LES ESPACES EXTÉRIEURS POUR AMPLIFIER LES SYNERGIES

Renforcer les coopérations territoriales stratégiques

Engager une démarche collective d'attractivité résidentielle conjointe

Déployer le Très Haut Débit sur le territoire dans le cadre des programmations de «Lot et Garonne Numérique», et anticiper sur les futurs raccordements urbains

2. CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE ATTRACTIVE ET COMPLÉMENTAIRE

Requalifier les zones industrielles existantes vers des ZAE plus qualitatives

Anticiper l'extension de la ZAC Marmande Sud afin d'asseoir son rôle de ZAE à vocation régionale

Assurer la Reconquête des friches économiques à l'aide d'une politique volontariste

3. DÉVELOPPER DES MOBILITÉS INNOVANTES ARTICULÉES AVEC LES ESPACES DE VIE DU TERRITOIRE

Favoriser le report modal et les mobilités alternatives à la voiture individuelle

Développer les pôles multimodaux de Marmande et Tonneins

Poursuivre les actions de lobbying ferroviaire pour œuvrer en faveur de l'amélioration du cadencement

Développer les modes alternatifs à la voiture individuelle

PILIER 2

**ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL
COHÉRENT DES CENTRALITÉS
ATTRACTIVES ET DYNAMIQUES, GAGE
D'UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET
SOLIDAIRE DU TERRITOIRE**



ORIENTATION 2.1.

S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



>> AFFIRMER UNE ARMATURE TERRITORIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT D'ENSEMBLE, ADAPTÉE AUX CAPACITÉS DE CHACUN

Le territoire se structure autour d'une armature territoriale qui témoigne du poids de l'histoire et de la variété des paysages en s'appuyant sur les bassins fonctionnels autour desquels s'organise la vie quotidienne des habitants, notamment en termes d'accessibilité aux services et aux loisirs.

L'armature territoriale est composée de 3 éléments inter-dépendants :

>> Les bourgs hiérarchisés ainsi que les autres espaces de rencontre d'intérêt communautaire (site touristique majeur, zone d'emplois, etc.).

>> Les relations qu'entretiendront demain les communes du territoire entre elles et avec les territoires voisins (flux de personnes, de marchandises, communications, etc.).

>> Les territoires de vie des habitants de demain.

LES PÔLES URBAINS (MARMANDE), PÔLES MOYENS (CASTELJALOUX, MIRAMONT-DE-GUYENNE, TONNEINS ET DURAS)

Communes qui exercent une fonction de centralité majeure pour le territoire, dans le domaine du commerce, des services, des équipements publics et qui constituent les pôles majeurs en matière d'emplois et d'activités économiques.

LES COMMUNES ASSOCIÉES AUX COMMUNES PÔLES

Il s'agit des communes situées en périphérie des communes pôles des aires urbaines et rurales, qui sont dans leur aire d'influence directe et dont l'urbanisation se confond avec la commune pôle. Ces communes sont très attractives pour les populations du fait de leur proximité avec les zones d'emplois majeures du territoire et de leur accessibilité.

LES COMMUNES PÔLES RELAIS

Il s'agit de communes disposant de l'ensemble de la gamme des commerces et services de base, leur permettant de desservir une population plus large que leurs seuls habitants. Elles assurent un rôle d'animation et de dynamisme économique et social pour les communes rurales alentour.

PÔLE ÉCONOMIQUE DE SAMAZAN

Il s'agit du pôle économique de Samazan, présentant une grande partie des zones d'activités de Marmande.

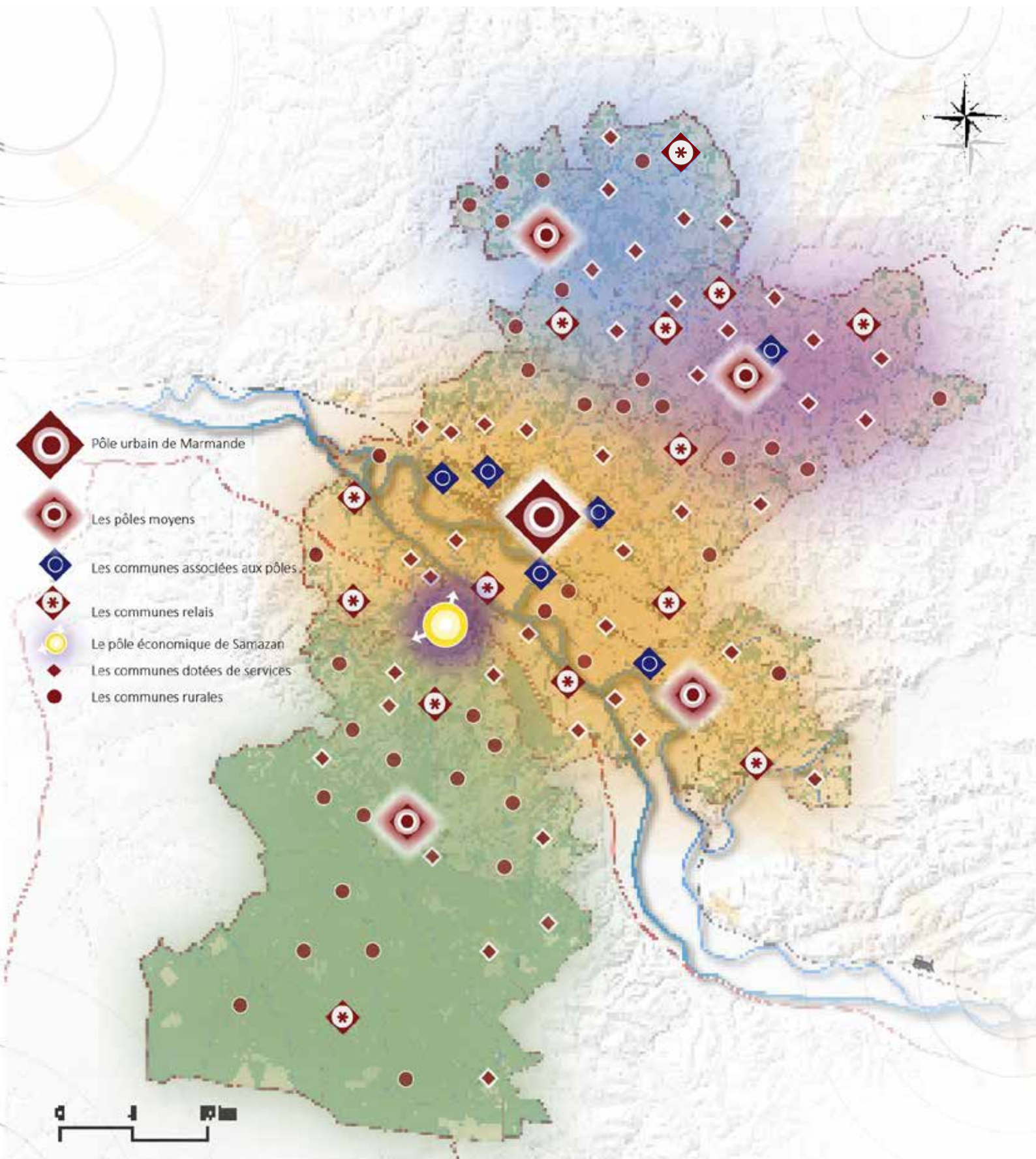
LES COMMUNES DOTÉES DE SERVICES

Il s'agit de communes qui disposent d'un ou deux services : commerce, école, agence postale...

LES COMMUNES RURALES

Il s'agit de communes qui n'ont plus de commerce ou de service et qui sont donc entièrement dépendantes des communes relais ou des communes dotées de services pour les achats quotidiens. Ces communes sont essentiellement localisées dans le sud du territoire et sur ses franges nord ouest et nord est.





▲ Cartographie de l'armature urbaine



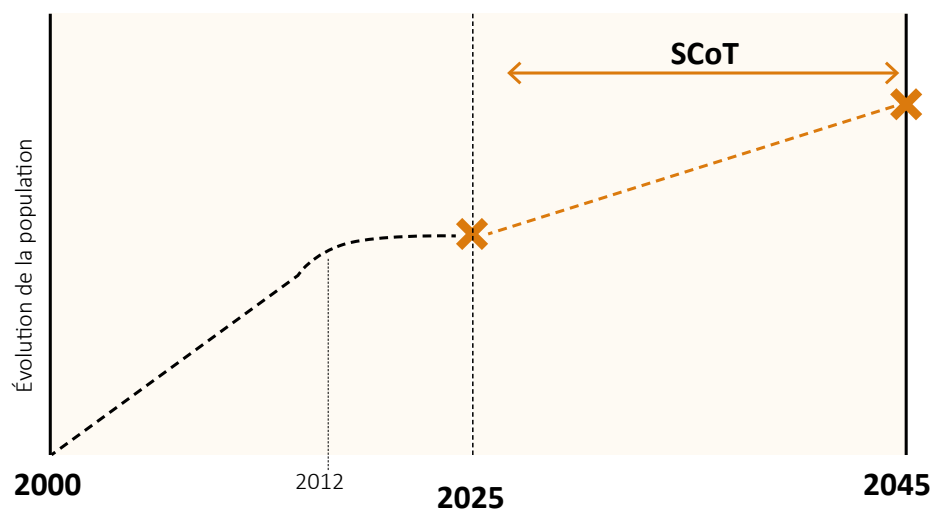
>> ACCOMPAGNER LA DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE EN ANTICIPANT LES EFFETS POTENTIELS DU PHÉNOMÈNE DE MÉTROPOLISATION DE BORDEAUX

Le territoire est en interdépendance avec les pôles urbains voisins (Bordeaux, Agen, Bergerac, Villeneuve-sur-Lot...). L'attractivité pendulaire et résidentielle est un axe de développement de V3G. Sa proximité avec l'agglomération bordelaise dynamise son marché immobilier du fait de la saturation de la métropole. Les effets de la crise sanitaire dont les impacts sont encore peu palpables à ce jour, sont à prendre en compte.

Val-de-Garonne Guyenne Gascogne, positionné favorablement en seconde couronne de la métropole, propose un parc de logement accessible et une accessibilité améliorée (2 PEM).

> Affirmer une dynamique démographique et d'accueil de population de l'ordre de 0.5%/an en s'appuyant sur une attractivité territoriale.

> Affirmer le rôle des polarités principales en lien avec le niveau de services et le déploiement d'une mobilité durable



Afficher une dynamique démographique et une attractivité territoriale

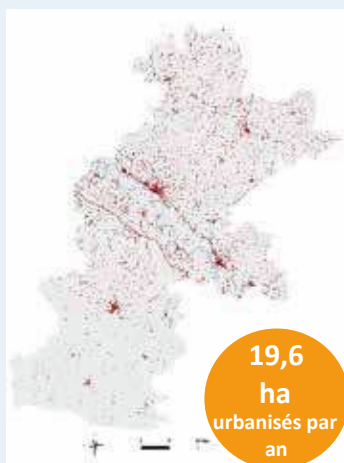
>> INSCRIRE LE TERRITOIRE DANS UNE LOGIQUE DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE ET LIMITER L'ÉTALEMENT URBAIN

Le développement urbain opéré depuis une vingtaine d'années montre que l'urbanisation s'est principalement concentrée sur les communes rurales, sous forme d'habitat individuel très consommateur d'espace. 80% des espaces urbanisés la décennie passée s'est réalisée en extension urbaine. L'ancrage du territoire dans une démarche ambitieuse d'atteinte de la stratégie bas carbone à l'horizon 2050 implique un changement de paradigme dans la conception de l'habitat et des mobilités ainsi que dans sa répartition sur le territoire.

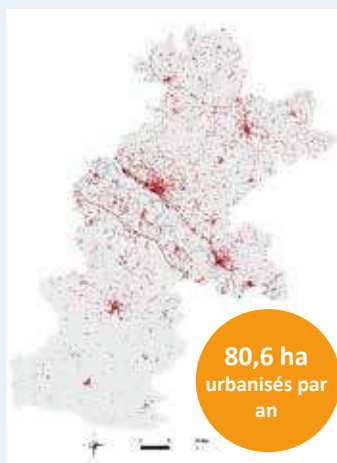


Un étalement urbain plus important ces 20 dernières années et impactant

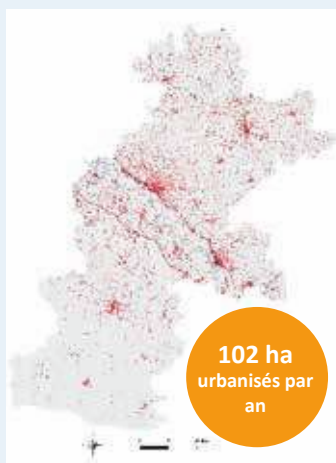
DE 1900 À 1950, LES CENTRALITÉS S’AFFIRMENT



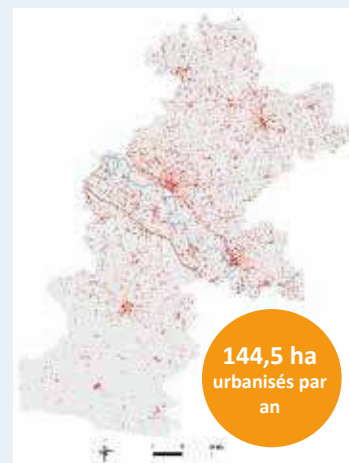
DE 1950 À 1980, LA DIFFUSION DE L’URBANISATION



DE 1980 À 2000, UN ÉTALEMENT URBAIN VISIBLE



DE 2000 À 2020, LA PROGRESSION DE L’URBANISATION, UNE PÉRIURBANISATION MARQUÉE



Afin de tendre vers le zéro artificialisation souhaité à l'échelle régionale d'ici 2050, le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne souhaite infléchir la tendance et s'inscrire dans cet objectif ambitieux par pallier de 10 ans.

> Inscrire le territoire dans une logique d'atteinte du zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 :

- Sur la période 2021-2031, réduire, a minima, de 51 % le rythme de consommation foncière observé ces dix dernières années.

- Sur les périodes suivantes 2031-2045, réduire a minima, de 30% le rythme d'artificialisation observé sur la période 2021-2031 puis tendre vers la Zéro artificialisation nette d'ici 2050.

> Privilégier les opérations de renouvellement urbain, de construction en dents creuses aux extensions consommatrices de terres agricoles et naturelles.

> Développer la maîtrise foncière dans l'enveloppe urbaine afin de produire un maximum de nouveaux logements au sein de celles-ci.

> Afficher des objectifs ambitieux de résorption de la vacance des centralités.

> Proposer des densités adaptées au contexte urbain sous des formes urbaines qui viendront contribuer à la qualité de vie des centralités et garantent d'une meilleure qualité architecturale et environnementale, notamment en matière d'énergie.

> Respecter l'identité et la qualité du cadre de vie grâce au maintien de coupures d'urbanisation, d'espaces végétalisés.

> Limiter strictement l'habitat diffus en réglementant l'urbanisation des hameaux afin de préserver les paysages ruraux et les fonctions de ces espaces.

ORIENTATION 2.2.

REVITALISER L'ENSEMBLE DES CENTRALITÉS (CENTRE-VILLE, CENTRE-BOURG ET CENTRE-VILLAGE) EN DÉVELOPPANT DES DÉMARCHES TRANSVERSALES FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE



Le territoire connaît une forte déprise de ses centres-bourgs, qui s'exprime de façon exacerbée sur les polarités principales que sont Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont de Guyenne et Duras. Le nombre de logements indignes ou potentiellement indignes et énergivores y est particulièrement important.

Cela accentue le phénomène de vacance mais crée aussi des îlots insalubres qui entachent l'image des bourgs. Le mal-logement se développe ainsi pour les ménages les plus pauvres, tandis que les ménages les plus aisés partent en périphérie, contribuant à l'étalement urbain des communes et à la perte de mixité sociale. La reconquête des centralités, au premier lieu les polarités, est donc un enjeu urbain, social et énergétique.

L'attractivité de ces espaces repose sur la combinaison entre espace public, habitat, commerce, services...

La labellisation des centralités de Marmande et de Tonneins par la démarche Action Coeur de Ville est venue alimenter une réflexion déjà engagée via les OPAH-RU. La mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et de la démarche «Petites villes de demain» pour un certain nombre de communes du territoire vont permettre de donner une dimension opérationnelle et transversale et d'agir directement pour la requalification des centralités. Ils visent également à renforcer l'attractivité et le dynamisme des centres-villes et centres-bourgs, dans le but d'atteindre un développement équilibré et solidaire du territoire.

>> POURSUIVRE LA RECONQUÊTE DES CENTRALITÉS

> Mettre en place une politique foncière forte, outil essentiel pour proposer une alternative à l'étalement urbain. Combiner cette action foncière avec l'expérimentation de nouvelles formes de bâtis.

> Lutter contre la vacance des centralités et inciter à la production de nouveaux logements à l'intérieur des enveloppes urbaines en s'appuyant notamment sur les démarches existantes (Actions Coeur de Ville, Opération de Revitalisation des Territoires, Petites Villes de Demain...).



>> DÉVELOPPER UNE POLITIQUE COMMERCIALE EN FAVEUR DES CENTRALITÉS

La situation de l'appareil commercial de centre-ville est une préoccupation pour les communes de Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne et Duras. Le territoire a besoin de locomotives faisant preuve de dynamisme économique.

- > Consolider l'offre commerciale des cœurs de ville en privilégiant les centres pour les nouvelles implantations commerciales et en stoppant les nouvelles implantations en périphérie
- > Optimiser la gestion du foncier sur les zones d'activités à vocation commerciale
- > Améliorer la fonctionnalité et la qualité paysagère des pôles commerciaux
- > Accompagner l'évolution des besoins en urbanisme commercial par une prise en compte des mutations des modes de consommer et de vente

>> PROPOSER DES AMÉNAGEMENTS DE QUALITÉ ET INNOVANTS, SOCLES D'ATTRACTIVITÉ

- > Préserver et valoriser les espaces végétalisés dans le tissu urbain (parcs, jardins et fonds de jardins...), supports de biodiversité et favoriser la perméabilisation dans toute opération d'aménagement
- > S'engager pour un urbanisme durable (optimisation de l'usage des sols) et anticiper les effets climatiques (Risque inondation, protection de la population, etc)
- > Préserver l'identité architecturale du territoire en valorisant le bâti patrimonial et plus largement la qualité architecturale du paysage urbain

>> SE Doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale

L'offre en équipements et services à la population est polarisée autour des principaux pôles démographiques (Marmande, Tonneins, Casteljaloux, Miramont-de-Guyenne, Duras). L'offre de santé représente un enjeu particulier sur le territoire V3G, habité par une population vieillissante, avec l'amorce d'une désertification médicale en cours.

- > Favoriser l'accessibilité des services et équipements pour tous
 - Redynamiser et étendre l'offre médico-sociale pour tous sur le territoire
 - Mieux connaître l'état de santé de notre territoire suite à la crise sanitaire
- > Conforter les équipements et services des centralités en s'appuyant sur l'armature urbaine consolidée
- > Développer les espaces de co-workings et de tiers-lieux



ORIENTATION 2.3. RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENTS DIVERSIFIÉE



>> DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE L'OFFRE EN LOGEMENTS EN DIVERSIFIANT LES PRODUITS PROPOSÉS

Le territoire s'est engagé dans une démarche de marketing territorial qui a révélé un besoin fort de positionnement vis-à-vis de la métropole bordelaise.

> Proposer une offre diversifiée de logements afin de garantir le parcours résidentiel de tous

>> RÉPONDRE À L'ÉVOLUTION DU PROFIL DES MÉNAGES EN ADAPTANT L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR TOUS

Avec le vieillissement de la population et l'accélération des phénomènes de décohabitation, les ménages du territoire prennent désormais des formes multiples, souvent au profit de tailles plus réduites. Cette évolution s'est faite relativement rapidement alors même que le parc de logements est resté assez uniforme et principalement composé de maisons individuelles de grande taille. Ce décalage s'accroît et devient problématique pour certains publics, notamment les plus jeunes, les personnes modestes et les personnes âgées. La diversification de l'offre en logements doit permettre de répondre à ces profils diversifiés.

Par ailleurs, le taux de pauvreté est relativement élevé sur le territoire. L'enjeu du projet d'aménagement stratégique est de consolider tous les parcours résidentiels.

> Adapter l'offre d'habitat aux dynamiques démographiques et demandes sociétales (habitats partagés, mixité sociale et intergénérationnelle, logement social, ...)

> S'appuyer sur la solidarité territoriale pour diffuser l'offre en logement social en favorisant de petites productions en centralité.

> Accompagner l'installation des jeunes et des actifs par une réponse en hébergements adaptés

> Accompagner les démarches engagées de requalification des quartiers Politique de la Ville dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. L'enjeu identifié porte à la fois sur la qualité de l'offre proposée mais aussi son adaptation aux évolutions de la demande.

>> AMÉLIORER LE PARC DE LOGEMENTS

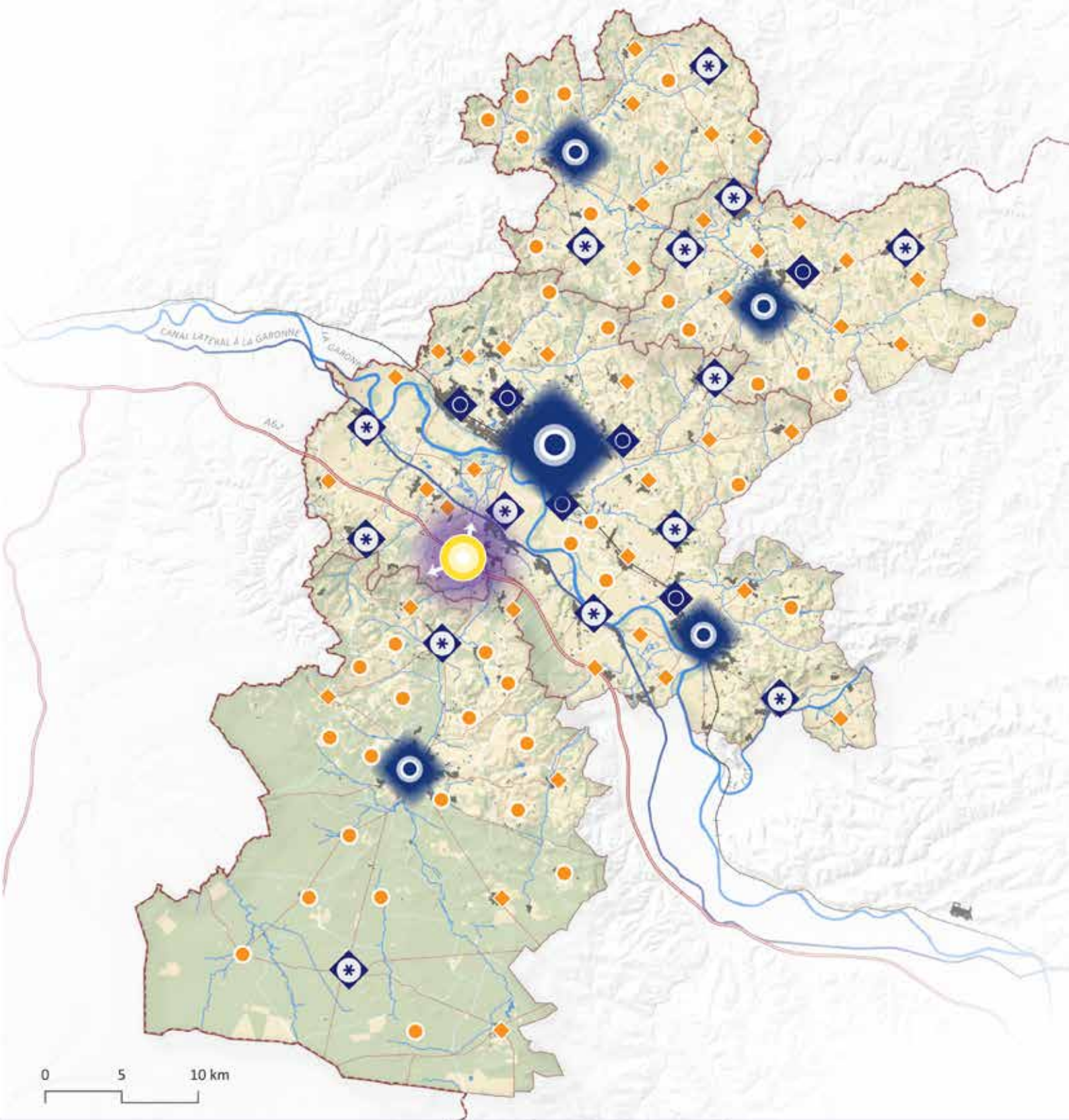
La majorité des communes font face à un taux de vacance élevé dans les centralités.

> Lutter contre la précarité énergétique des logements et les îlots insalubres.

> Agir de manière coercitive sur la vacance des centralités.

> Promouvoir une action foncière forte comme levier opérationnel privilégié.








PILIER 2 - ASSURER UN MAILLAGE TERRITORIAL COHÉRENT DE CENTRALITÉS ATTRACTIVES ET DYNAMIQUES

1. S'APPUYER SUR UNE ARMATURE URBAINE CONSOLIDÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

-  Les pôles urbains
-  Les communes associées aux pôles moyens
-  Les communes relais
-  Le pôle économique de Samazan
-  Les communes dotées de services
- Les communes rurales

2. REVITALISER L'ENSEMBLE DES CENTRALITÉS EN DÉVELOPPANT DES DÉMARCHES TRANSVERSALES

-  Poursuivre la reconquête des centralités
-  Développer une politique commerciale en faveur des centralités
-  Se doter de services et d'équipements de qualité garantissant la cohésion sociale

3. RÉPONDRE AUX PARCOURS RÉSIDENTIELS DE TOUS LES HABITANTS PAR UNE POLITIQUE DU LOGEMENTS DIVERSIFIÉE

-  Développer l'attractivité de l'offre en diversifiant les produits proposés
- Répondre à l'évolution du profil des ménages en adaptant l'offre de logements pour tous
- Améliorer le parc de logements

PILIER 3

**FAIRE DES ATOUTS CULTURELS,
TOURISTIQUES ET PATRIMONIAUX
DES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ ET DE
RAYONNEMENT DU TERRITOIRE**



ORIENTATION 3.1. CONFORTER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE D'IMPORTANCE



Le territoire propose une offre touristique diversifiée et attractive, en lien avec les identités patrimoniales fortes qui le composent (Duras, les Landes, la Garonne et le Lot, le canal latéral à la Garonne,...) et offrent une pluralité d'ambiances, de paysages, et de terroirs

- Un tourisme patrimonial, avec 40% des communes dotées d'une protection patrimoniale,
 - La gastronomie et les productions locales à travers des initiatives comme Les Fermes de Garonne ou les marchés de producteurs.
 - Un tourisme vert porté par la richesse et la variété des paysages : pratiques sportives, randonnées, voie verte entre Marmande et Casteljaloux en cours d'aménagement...
 - Un tourisme fluvial : la Garonne, le Canal Garonne, navettes et balades... La scénovision «Fous de Garonne», exposée sur les quais de Couthure-sur-Garonne est un exemple de la valorisation culturelle et touristique développée autour du fleuve
 - Un tourisme de loisirs et thermal à travers des sites d'envergure et au rayonnement important (les Thermes de Casteljaloux, seule station thermale du Département et lac de Casteljaloux)
- Un projet touristique majeur pour le territoire d'ici 2022, le Center Parc est implanté sur le territoire de la Communauté de Communes Coteaux et Landes de Gascogne.*

L'activité culturelle est intimement liée au tourisme : rayonnement géographique des manifestations, des temporalités de saisons (haute et basse), une culture de terroir/gastronomique (marchés de producteurs, IGP ou AOC viticoles comme les Côtes de Duras, pruneaux d'Agen, tomates de Marmande...).



Festival Garorock
Festival de musique à Marmande
65255 festivaliers en 2019
Entre 20 000 et 32 000 campeurs par soir



Bastid'Art
Structure artistique d'arts de rue
pays de lauzun ; existe depuis 1995
un festival et des représentations toute l'année



Festival du journalisme
Couthures-sur-Garonne
5 745 entrées en 3 jours en 2019



La BD est dans le pré
Fourques-sur-Garonne, 3500 visiteurs lors de la 5^{ème}
édition en 2019



L'offre en équipements culturels est concentrée sur les principaux pôles démographiques. Mais aussi, le territoire compte de nombreux festivals ou manifestations culturelles : le festival Garorock et le festival des nuits lyriques à Marmande, Réunion Electronick Groove de La Réunion, Jazz et Garonne à Marmande, Musik à l'avance à Casteljaloux, Festivino à Cocumont, Otoc Tone à Monteton, Bastid'Art à Miramont de Guyenne ou encore le festival du journalisme à Couthures-sur-Garonne ...

Le tourisme est aujourd'hui en mutation. Suite à la crise sanitaire, le tourisme de proximité a été privilégié au travers notamment de l'agrotourisme (marchés de producteurs, visites à la ferme, vente directe...).

Le secteur du tourisme est lui aussi en lien fort avec la mobilité, qui est en pleine transition écologique et culturelle. L'itinérance est mise en avant sur le territoire avec plusieurs voies vertes et vélo-routes d'importance (Scandibérique, Canal des 2 mers à vélo, vallée du Lot, vallée du Dropt...).

>> FAVORISER L'ÉMERGENCE D'UNE ÉCONOMIE CRÉATIVE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

- > Conforter l'action publique en faveur de la culture, développer et soutenir les manifestations culturelles
- > Faire rayonner la culture du territoire (cf expo photo / Garorock) et soutenir les partenariats créatifs
- > Sensibiliser les acteurs touristiques et culturels, mais aussi les élus locaux communaux à cette nouvelle ambition de territoire
- > Favoriser la mise en place de tiers-lieux ou espaces multifonctionnels au sein des centralités
- > Développer le Pass Tourisme, et le mettre en synergie avec la Culture (festivals, évènements ponctuels, équipements...)
- > S'appuyer sur le projet de ligne ferroviaire nouvelle et les haltes ferroviaires nouvelle destinée aux Services Régionaux à Grande Vitesse

>> COORDONNER ET RENDRE PLUS LISIBLE L'OFFRE CULTURELLE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

- > Créer une offre globale, une marque forte (un packaging de communication) et réaliser un marketing territorial
- > S'appuyer sur le rayonnement du projet du Center Parc pour favoriser la mise en réseau de l'offre culturelle et touristique à l'échelle du territoire
- > Renforcer l'attractivité du territoire autour des thématiques identitaires (eau, agritourisme, itinérance...)
- > Positionner les offices de tourisme comme un metteur en scène du territoire
- > Utiliser le numérique pour la mise en réseau et la mise en valeur des petites entités touristiques et culturelles (pour leur visibilité et leur commercialisation) en lien avec les offices de tourisme



ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'UNE OFFRE CULTURELLE ET TOURISTIQUE DURABLE ET DE HAUTE QUALITÉ - HÉBERGEMENTS, MOBILITÉ, ITINÉRANCE, ANIMATION, MÉDIATION CULTURELLE, ETC

- > Développer une offre en hébergements diversifiée, de qualité et à sensibilité écoresponsable et sur des lieux compatibles avec le milieu naturel et les paysages agro-forestiers
- > Accompagner la promotion des programmations artistiques, des stages, des festivals pour gagner en qualité et visibilité
- > S'appuyer sur des formes de tourisme attachées aux valeurs locales (nature, paysages, produits locaux de qualité, patrimoine, agritourisme, artisanat,...)
- > Développer l'itinérance douce, les solutions de mobilité durable et le slow tourisme. Sensibiliser et accompagner les prestataires touristiques, promouvoir le tourisme durable
- > Favoriser l'émergence de projets d'animation touristiques durables
- > Valoriser le canal et développer les voies vertes avec un maillage de liaisons douces avec les sites urbains et d'intérêts (les bourgs des villages traversés, les coeurs urbains, les sites touristiques).
- > Conforter et moderniser l'offre existante (pôle thermalisme à Casteljaloux, renforcer l'offre autour du Lac de Clarens, conforter les animations autour du château de Duras...)
- > S'appuyer sur le déploiement du Center Parc



ORIENTATION 3.2. S'APPUYER SUR LES ATOUS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DE V3G POUR DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ



Le profil géomorphologique complexe du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne donne naissance à des espaces très variés, à l'origine d'ambiances caractérisant les entités paysagères du territoire. On a ainsi différents types de sols qui permettent une agriculture diversifiée et une démultiplication des paysages sur le territoire.

Ce vaste territoire de 107 communes présente une singularité paysagère. En effet, des vignobles de Duras à la forêt landaise en passant par la plaine agricole de la Garonne autour de Marmande sans oublier les contrastes de la vallée du Dropt, les richesses paysagères et patrimoniales représentent un véritable atout d'attractivité territoriale.

PRÉSERVER ET VALORISER LA QUALITÉ DES CADRES DE VIE, RICHESSES IMMATÉRIELLES DU TERRITOIRE

- > Lutter contre la banalisation des paysages
- > Valoriser le patrimoine des centres-bourgs et fédérer des acteurs autour d'un projet patrimonial
- > Améliorer la connaissance, la lisibilité à l'échelle du territoire et la communication autour du patrimoine
- > Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel : favoriser l'itinérance et la mise en réseau du petit patrimoine

PROMOUVOIR UNE URBANISATION RESPECTUEUSE DU PATRIMOINE ET DES PAYSAGES

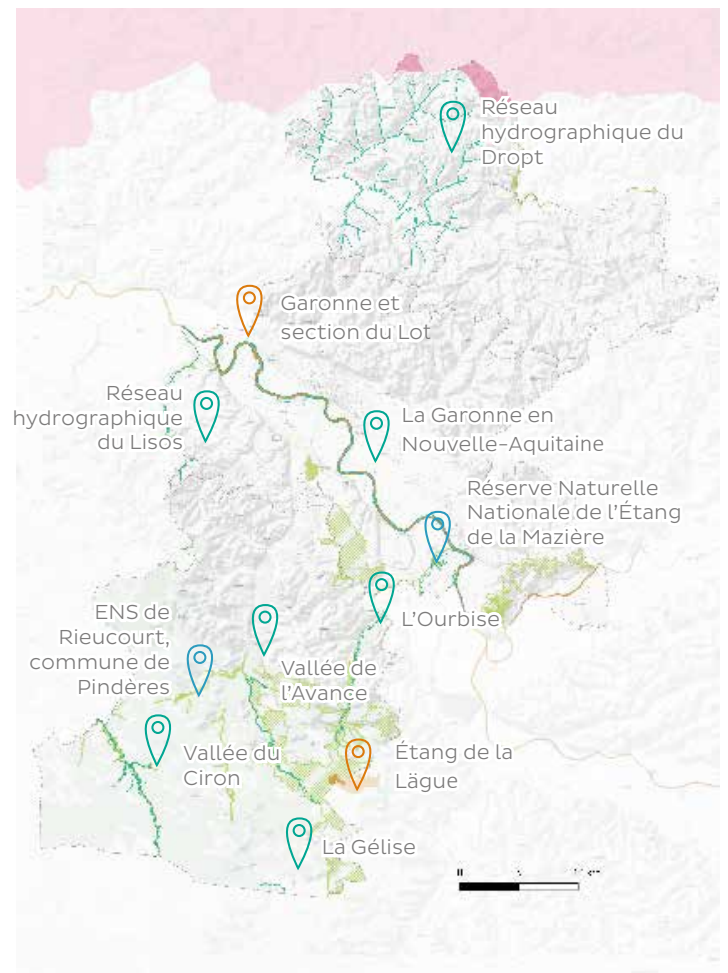
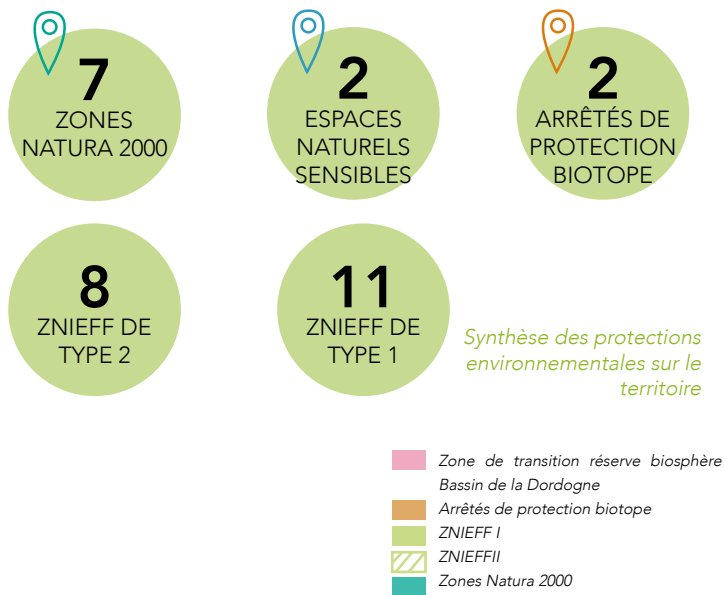
- > Réinventer une urbanisation favorable à la biodiversité, notamment en promouvant la nature en ville
- > Identifier les espaces agricoles et naturels à enjeux pour adapter l'urbanisation
- > Lutter contre la banalisation des paysages, particulièrement sur les espaces de transition.
- > Améliorer la qualité des aménagements et des espaces publics dans les centralités.
- > Protéger les cônes de vues vers les villages, notamment ceux implantés en hauteur.



ORIENTATION 3.3. PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LA BIODIVERSITÉ



Le territoire du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne est doté de sites reconnus et protégés pour la qualité de leur patrimoine naturel, en lien fort avec le réseau hydrographique qui le structure. Ces différentes protections vont d'une reconnaissance locale à une prise en compte à l'échelle nationale.



Le SCoT ambitionne de protéger et valoriser les espaces naturels, agricoles, forestiers et les paysages, de remettre en bon état les continuités écologiques et de lutter contre l'étalement urbain. Son rôle est essentiel pour préserver de l'urbanisation des espaces naturels reconnus pour leurs richesses, et ne faisant pas l'objet de protection stricte sur certains sites ponctuels.



ACQUÉRIR ET MAÎTRISER LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES RÉGIMES EXISTANTS

> Améliorer les connaissances de la faune et flore du territoire au travers notamment d'atlas de biodiversité et préserver les zones humides existantes à l'échelle du territoire

COORDONNER LES ACTIONS DE PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

> Élaborer un plan de préservation de la biodiversité

> Assurer une gestion durable des espaces naturels du territoire dans un but de préservation de la biodiversité : mise à jour des continuités écologiques (TVB), gestion différenciée des espaces verts, aides à la plantation de haies

> Favoriser le lancement d'expérimentations de régénération de réservoirs de biodiversité

> Favoriser le retour de la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur par la mise en place de plan de végétalisation.

> Créer de nouveaux puits de carbone.

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET ASSURER SA RÉUTILISATION

> Imposer la récupération des eaux pluviales

> Accompagner le changement des pratiques agricoles (choix des cultures et techniques culturales)

> Gérer durablement la ressource

> Améliorer la qualité des rejets dans les milieux naturels

> Prendre en compte le risque inondation comme risque majeur et protéger et valoriser les espaces contraints

RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

> Maîtriser l'artificialisation des sols et stopper le mitage du territoire

> Mettre en œuvre les conditions pour renaturer les sols

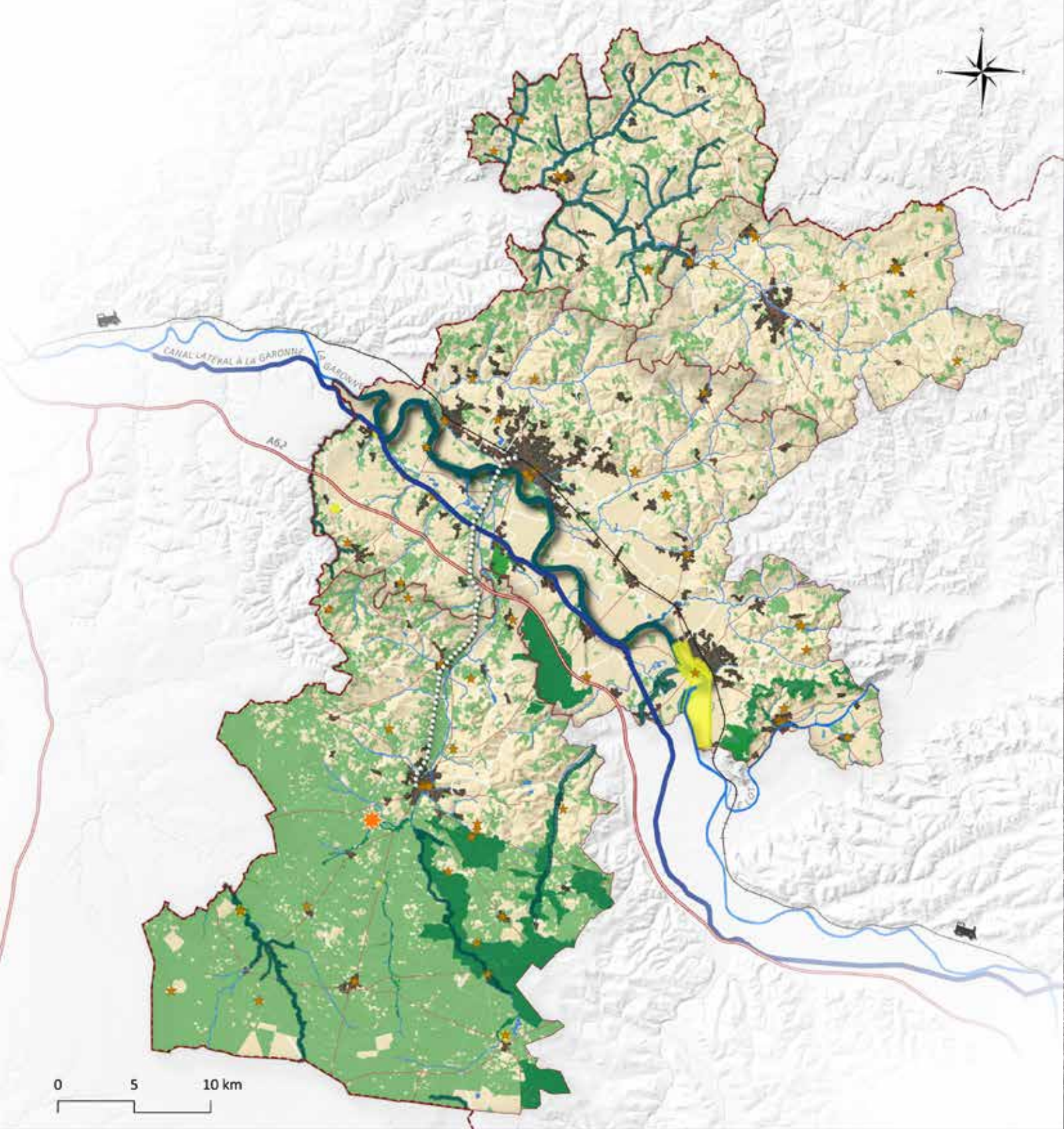
> Pallier au réseau de fragmentations (coupures d'urbanisation, réseau routier, ...)

> Régénération des continuités (cordons végétaux, cœurs de nature)

> Préserver et créer de nouvelles zones naturelles sur le territoire.

> Inscrire les massifs forestiers du Sud du territoire dans un projet économique et énergétique tout en ménageant les grands paysages de demain.





PILIER 3 - FAIRE DES ATOUTS CULTURELS ET TOURISTIQUES UNE FORCE POUR LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

1. CONFORTER LE TERRITOIRE COMME DESTINATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE D'IMPORTANCE

- Favoriser l'émergence d'une économie créative culturelle et touristique
- Coordonner et rendre plus lisible l'offre culturelle et touristique du Pays
- Accompagner l'émergence d'une offre culturelle et touristique durable et de haute qualité
-  S'appuyer sur le déploiement du Center Parc
-  Valoriser la Voie Verte Marmande

2. S'APPUYER SUR LES ATOUTS PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS DU TERRITOIRE POUR DÉVELOPPER SON ATTRACTIVITÉ

- Préserver et valoriser la qualité des cadres de vie, richesses immatérielles du territoire
-  Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et culturel : favoriser l'itinérance et la mise en réseau du petit patrimoine
Source : base des sites des Monuments Historiques
-  Promouvoir une urbanisation respectueuse du patrimoine et des paysages

3. PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LA BIODIVERSITÉ

-  Renforcer les continuités écologiques
-  Préserver la ressource en eau et assurer sa réutilisation
-  Préserver les sites naturels d'importance



PILIER 4

**ANCER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN
S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES**

ORIENTATION 4.1.

PÉRENNISER DES ESPACES AGRICOLES GARANTS D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE LOCALE ET DE QUALITÉ



Le poids de l'économie agricole est très important sur le territoire. C'est un secteur qui a subi un impact moindre de la crise sanitaire, et dont la crise a parfois permis un rapprochement du consommateur au producteur, notamment avec les circuits courts, les ventes sur le marché ou sur les sites de production.

La production agricole est riche et variée puisqu'elle est alimentée par une diversité de paysage et de types de sols :

- Les coteaux avec polyculture et élevage et viticulture : Le vin de Duras
 - Terres profondes riches avec céréales, légumes, et viticulture : le vin du Marmandais
 - Zones sableuses et forêt des Landes avec agriculture céréalière, les vignes l'élevage
- La viande et les produits laitiers sont globalement en déclin.*

Le SCoT du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne vise à réaffirmer l'importance de cette activité en accompagnant les mutations agricoles et en créant les conditions d'une agriculture en lien avec les besoins des populations et l'économie locale.

A ce titre, le SCoT souhaite porter des objectifs assurant la pérennité de l'activité, répondre aux enjeux de diversification des exploitations, d'auto-suffisance alimentaire du territoire et inscrire ces objectifs dans une démarche de développement durable.

>> PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE STRATÉGIQUE POUR GARANTIR LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

- > Établir une stratégie foncière agricole et alimentaire à l'échelle du territoire de V3G
- > Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- > Préserver le foncier agricole, en particulier lorsqu'il participe aux circuits courts alimentaires.

>> PÉRENNISER L'ENSEMBLE DES FILIÈRES AGRICOLES EN FACILITANT LES CIRCUITS COURTS

- > Conforter le rôle majeur de l'agriculture locale et de proximité en étendant le Projet Alimentaire Territorial à l'ensemble du territoire
- > Soutenir les manifestations agritouristiques et les produits du terroir
- > Préserver les ressources par l'auto-consommation et des pratiques économes
- > Faciliter l'agriculture vivrière au sein des espaces urbanisés
- > Pérenniser la filière sylvicole et la populiculture.



>> ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE, LA SYLVICULTURE ET LA VITICULTURE DANS LES TRANSITIONS : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE RESPONSABLE

Le changement climatique a de lourdes conséquences sur les cultures qui s'observent dès aujourd'hui sur les paysages du territoire.

- > Conserver et permettre le développement des outils de transformation des filières agricoles locales
- > Soutenir les projets d'installation et de transformation agricoles durables, diversifiés et innovants à haute valeur environnementale
- > Amplifier et accompagner la transition agroécologique, développer une agriculture responsable et performante : mise en place d'un programme de sensibilisation et de formation avec les acteurs du monde agricole, inciter à la réduction des pesticides, renforcer l'action de la couveuse...
- > Encourager le développement d'une agriculture biologique :
 - *poursuivre la création de vocations d'agriculteurs notamment en développant les actions de la «couveuse maraîchère bio».*
 - *favoriser la consommation bio et en circuits courts*
 - *mise en place d'un parcours de formation et d'installation à l'agriculture biologique sur le territoire*
- > Accompagner l'évolution des pratiques agricoles face au changement climatique. Le choix de espèces est un élément important d'adaptation aux nouvelles conditions d'exploitation.



ORIENTATION 4.2. FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Le territoire prend conscience des défis environnementaux et des risques climatiques auxquels il fait face. Aujourd'hui, il est nécessaire de repenser la manière de vivre sur le territoire. La transition énergétique et écologique est un pilier transversal et une ambition forte du territoire. Le SCoT s'inscrit dans cet objectif de devenir un territoire d'excellence de la transition écologique et énergétique

Le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne est consommateur d'énergie, dont la majorité est d'origine fossile. Il consomme 2822GWh soit 32MWh/habitant, contre des moyennes régionales et départementales de 28MWh/habitant et 29MWh/habitant. Le caractère rural du territoire et la dépendances vis-à-vis du transport routier (notamment individuel) explique cette différence.

De manière générale, le secteur des transports est le plus consommateur (32%) et entraîne une forte consommation de produits pétroliers. Le secteur résidentiel est le deuxième secteur de consommation (30%). Cette répartition donne lieu à une consommation majoritaire de produits pétroliers (50%), suivie par l'électricité (20%) puis les EnR (18%). La consommation n'est pas la même dans tout le territoire et peut être lue à l'échelle de chaque Communauté de Communes/Agglomération.

RÉDUIRE LES BESOINS EN ÉNERGIE, AU TRAVERS DU SOUTIEN À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN OU DÉGRADÉ ET DES ACTIONS DES COLLECTIVITÉS SUR LA MODERNISATION DES BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS PUBLIQUES

>Tendre vers un parc privé «Bâtiments Basse Consommation» à l'horizon 2050

> Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat

- Poursuivre les dispositifs actuels (PIG, OPAH RU) auprès des propriétaires et locataires privés
- Utiliser des moyens coercitifs par rapport aux performances énergétiques, notamment dans les locations
- Poursuivre les actions menées au travers du service public de la rénovation énergétique de l'Habitat privé

> Diminuer de moitié la consommation énergétique du parc public à l'horizon 2045

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
- Réhabiliter les bâtiments communaux et intercommunaux

> Réglementer les constructions futures

- Intégrer des critères énergétiques ambitieux dans les projets de construction futures



DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE POUR S'INSCRIRE DANS UNE STRATÉGIE D'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE D'ICI 2050

> Atteindre entre 32% et 45% de productions d'énergies renouvelables dans le mix énergétique en 2030 puis 100% en 2050

> Mettre en place une stratégie territoriale de déploiement des EnR et définir les objectifs par filière pour atteindre l'indépendance énergétique tout en conciliant ces objectifs avec la préservation des espaces naturels et agricoles, des paysages et de la biodiversité

- Encourager le développement opérationnel du solaire photovoltaïque et thermique et mettre en œuvre un cadastre solaire sur l'ensemble du territoire du Pôle territorial

- Favoriser l'innovation notamment autour du projet de développement et de structuration d'une filière locale d'hydrogène

- Valoriser la biomasse par le développement de la filière énergie – bois

- Mobiliser des «sous-produits» agricoles pour la production d'énergie par méthanisation

> Favoriser le développement des énergies renouvelables sur des sites dégradés

> Positionner le territoire comme lieu d'accueil des projets d'énergie renouvelables dans le respect de la trame verte et bleue, de la biodiversité et des paysages

> Inscrire les projets de parcs photovoltaïques dans une optique «d'Agrivoltaïsme» conciliant production d'énergie renouvelable et productions agricoles

> Développer d'autres opportunités économiques en fonction de l'évolution des technologies.

DÉVELOPPER DES MOBILITÉS DURABLES POUR TOUS

> Privilégier la décarbonation de 50 % des véhicules des collectivités publiques à l'horizon 2030 et favoriser la décarbonation du parc privé

> Développer les connexions alternatives à la voiture individuelle en direction des différentes polarités

RATIONALISER LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX ET AMÉLIORER LA GESTION DES DÉCHETS : PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

> Communiquer, sensibiliser sur l'acte de consommation durable à l'échelle du territoire (promotion, information) sur les acteurs et les dispositifs visant à le développer

> Favoriser l'écoconception dans les projets d'aménagement et de construction via la commande publique

> Accompagner les initiatives, notamment innovantes, portées par les entreprises (approvisionnement, conception, développement de synergies)

> Développer le recyclage et plus globalement tendre vers une valorisation optimisée des déchets

> Inciter au recours aux matériaux biosourcés et recyclés dans la construction



ORIENTATION 4.3. RENFORCER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE DE SANTÉ ET DE BIEN VIVRE PAR UN CADRE DE VIE COHÉRENT



>> ANTICIPER LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA GESTION DES RESSOURCES ET DES RISQUES

Le principal risque naturel qui pèse sur le territoire est le risque inondation qui concerne 85% des communes du territoire (22% sont concernées par un risque de rupture de barrage). La Garonne marmandaise a connu d'importantes crues en 2020 et 2021, celles-ci ont toujours été nombreuses sur ce fleuve, toutefois on peut se poser la question de la possible récurrence accrue de ces événements dans le futur. Par ailleurs, les mouvements de terrain concernent potentiellement plus de 90% des communes du territoire. Dans une moindre mesure (17% des communes) le risque feu de forêt est également présent sur le territoire et concerne principalement la partie du massif landais.

> Prendre en compte les risques d'inondation dans les aménagements.

- Limiter l'imperméabilisation des sols.

- Maîtriser l'écoulement des eaux pluviales.

- Préserver et/ou restaurer les zones d'expansion de crue.

- Favoriser une approche urbanistique et paysagère des projets d'aménagement intégrant et valorisant la place des espaces inondables à préserver ou reconquérir comme un élément primordial du cadre de vie.

- Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les bassins versants (zones humides, haies, talus, couverts végétaux hivernaux, espaces boisés...) à l'échelle d'entités hydrographiques cohérentes permettant de faciliter l'infiltration et la rétention des eaux dans les sols en s'assurant de la non augmentation des risques en amont de ces aménagements

> Prendre en compte le risque de ruissellement.

> Prendre en compte les nuisances sonores ainsi que l'exposition aux polluants aux abords des axes les plus fréquentés

> Prendre en compte les contraintes liées à la nature du sol, notamment le retrait-gonflement des argiles et aux feux de forêt.



>> CONFORTER L'ACTION SOCIALE SUR LE TERRITOIRE, NOTAMMENT EN ANTICIPATION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

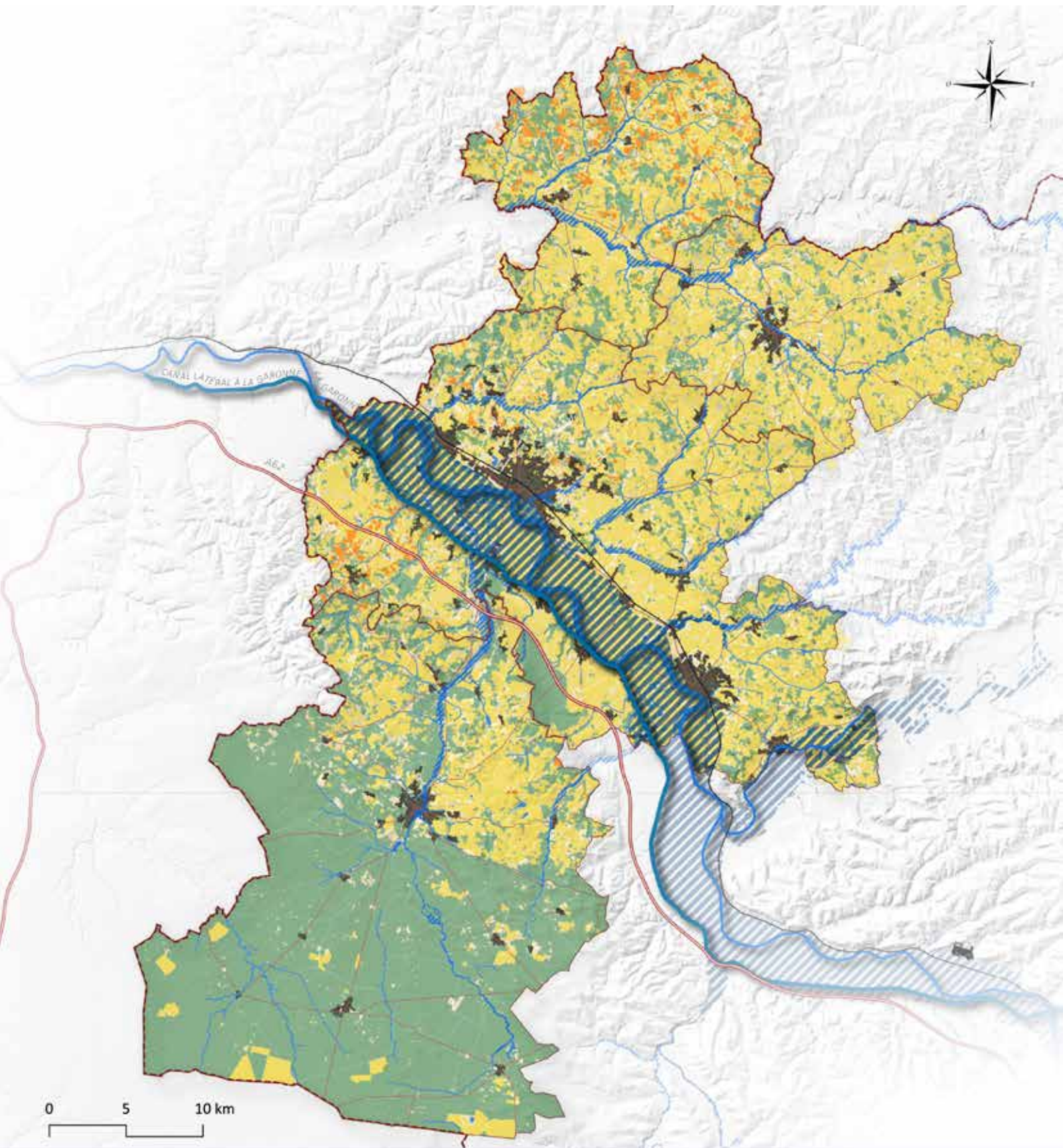
Un facteur important à prendre en compte sur le pas de temps du SCoT est le vieillissement de la population qui touche particulièrement le territoire.

- > Accompagner l'adaptation des logements pour répondre à l'enjeu de maintien à domicile des personnes âgées.
- > Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population
- > Anticiper les effets du vieillissement de la population en proposant des services adaptés notamment en termes de mobilité, de santé et d'accompagnement de logement. Développer en cœur de bourg une offre pour garantir l'accès aux services
- > Faire du lien social un levier de revitalisation des bourgs et des villages.

>> LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX




- > Encourager les installations de professionnels de santé et les projets de télémédecine
- > Améliorer l'accès aux soins pour tous, et notamment les personnes âgées et les personnes en difficultés sociales








PILIER 4 - ANCRER DURABLEMENT LE TERRITOIRE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES

1. PÉRENNISER DES ESPACES AGRICOLES GARANTS D'UNE AGRICULTURE PERFORMANTE LOCALE ET DE QUALITÉ

-  Préserver le foncier agricole stratégique pour garantir les conditions de fonctionnement de l'activité agricole
Accompagner le développement d'une agriculture responsable
-  Faciliter les circuits courts alimentaires
-  Accompagner l'agriculture, la sylviculture et la viticulture dans les transitions

2. FAIRE DU TERRITOIRE UN ACTEUR MAJEUR EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

-  Réduire les besoins en énergie, au travers du soutien à l'amélioration de l'habitat ancien ou dégradé
-  Développer des mobilités durables pour tous
-  Déployer les énergies renouvelables dans le mix énergétique pour s'inscrire dans une stratégie d'autonomie énergétique d'ici 2050

3. RENFORCER L'IMAGE D'UN TERRITOIRE DE SANTÉ ET DE BIEN VIVRE PAR UN CADRE DE VIE COHÉRENT

-  Anticiper les effets du changement climatique sur la gestion des ressources et des risques
Lutter contre les déserts médicaux
-  Prendre en compte les risques inondation dans les aménagements
-  Conforter l'action sociale sur le territoire, notamment en anticipation du vieillissement de la population



**Pôle
territorial**

Val de Garonne -
Guyenne - Gascogne

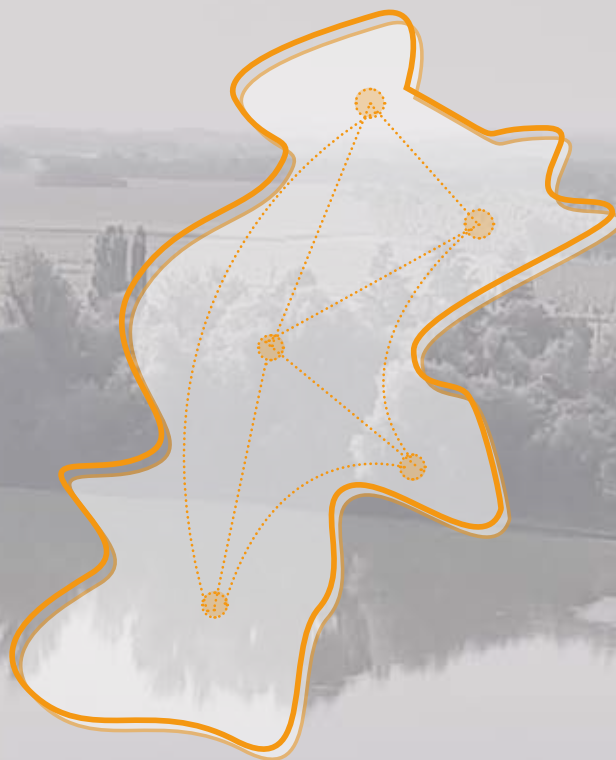
CONTACT 

Pour plus de renseignements ?

PÔLE TERRITORIAL VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

**MAISON DU DÉVELOPPEMENT - PLACE DU MARCHÉ
CS 70305 – 47213 MARMANDE CEDEX**

**TEL : 05 53 20 40 59– FAX : 05 53 64 40 91
COURRIEL : poleterritorialv3g@valdegaronne.fr**



Cittànova Toulouse

11 rue Amélie, 31000 Toulouse.

Tél : 09 82 48 28 32

Cittànova Nantes

74 Boulevard de la Prairie au Duc
44 200 NANTES

Tél: 02 40 08 03 80

E-mail : contact@cittanova.fr
Site web : www.cittanova.fr